

Rapport financier

09



Naissance de NSC environnement

Une nouvelle dynamique environnementale, un renouveau industriel.



IsoProDyn® et IsoProfile®

Un process inégalé de voie nappée.



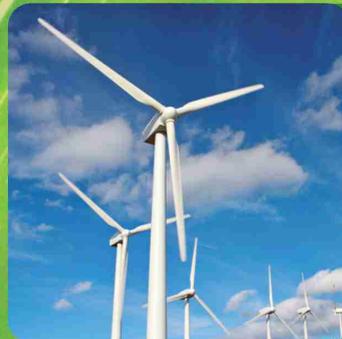
Regroupement de NSC nonwoven à Elbeuf

Conforter la place de leader d'Asselin-Thibeau dans les solutions complètes de nontissé "drylaid".



1^{ère} ligne complète pour Monomatic

Monomatic devient intégrateur de lignes complètes.



NSC face à la crise

Adaptation et mutation dans tous les secteurs d'activités du Groupe.

"Sommaire"

P 03	Message du Président
P 05	Attestation du rapport financier annuel
P 07	Rapport de gestion du Conseil d'Administration
P 18	Résultats financiers des 5 derniers exercices
P 20	Rapport du Président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
P 27	Documents comptables au 31/12/2009
P 29	. Comptes consolidés
	I Bilan consolidé
	II a Compte de résultat consolidé
	III Tableau des flux de trésorerie consolidé
	IV Variation des capitaux propres consolidés
P 36	Annexe aux comptes consolidés
P 49	. Comptes sociaux
	I Bilan de la société mère
	II Compte de résultat de la société mère
	III Projet d'affectation du résultat
	IV Tableau de financement de la société mère
	V Annexe aux comptes sociaux
P 62	Rapports des Commissaires aux Comptes :
P 63	. Rapport sur les comptes consolidés
P 65	. Rapport général
P 66	. Rapport sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
P 67	. Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés
P 69	Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes
P 70	Résolutions
P 72	Informations juridiques et administratives
P 77	Bref historique du Groupe
P 78	Document d'information annuel

"Message du Président"

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Après plusieurs années d'effort de redressement puis de consolidation de NSC, la crise économique mondiale apparue à l'été 2008, inattendue et extrêmement rude, a heurté de plein fouet votre groupe. Le repli de l'activité a été violent et l'impact sur les comptes 2009 sévère. Les mesures de réduction des besoins en fonds de roulement et de la masse salariale engagées en réaction ont pour autant permis de limiter fortement le recul de la trésorerie, objectif primordial de l'année 2009.

Face à des marchés à l'arrêt - les investissements mondiaux en biens d'équipements industriels se sont repliés de 30% à 40% dans tous les secteurs d'activité du groupe en 2009 -, NSC porte tout son effort sur les améliorations internes préparant la reprise. Priorité est donnée à la simplification du groupe, par deux voies : la première vise le regroupement des métiers du groupe, avec d'une part le rapprochement en cours de Asselin-Thibeau et Monomatic pour les techniques de transformation et d'enroulage de nappes - qu'elles s'adressent aux textiles nontissés, au carton ou aux fibres composites -, et d'autre part les synergies offertes entre les emballages carton " écologiques " de Pakea et les perspectives ouvertes dans le développement durable par la nouvelle filiale NSC Environnement ; ainsi les activités de NSC seront ramenées à deux pôles stratégiques principaux.

La deuxième voie concerne le regroupement des sites : en 2009-2010 la reconfiguration de l'activité industrielle de Asselin-Thibeau sur le seul site d'Elbeuf conduit à la fermeture définitive du site de Tourcoing.

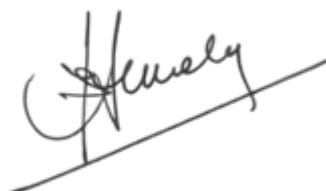
Les perspectives d'activité pour 2010 restent incertaines, mais le premier trimestre a montré des signes de redressement progressif des marchés, et le thermomètre commercial s'est orienté à la hausse. Si cette tendance se maintient, les carnets de commandes seront plus fournis au deuxième semestre et à l'approche de 2011.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les actionnaires, pour votre attention au devenir de votre groupe et pour votre soutien.

Bruno Ameline,
Guebwiller, le 28 mai 2010

"Attestation du rapport financier annuel (article 222-3-1 du règlement général de l'AMF)"

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Ameline', written over a horizontal line.

Le Président-Directeur Général
Bruno AMELINE

Rapport de gestion et comptes annuels

“Rapport de gestion du conseil d'administration”

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale pour vous soumettre les comptes de NSC Groupe clos le 31 décembre 2009 et vous rendre compte de la marche des affaires dans les différentes filiales du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU GROUPE NSC EN 2009

En 2009, les industries clientes du Groupe NSC ont fait face à la crise économique et financière mondiale, et ont fortement réduit leur demande d'équipement.

Les investissements mondiaux en biens d'équipement industriels ont de fait subi en 2009 un recul global de 30% à 40%, tant pour les secteurs du textile que de l'emballage. A cette crise durable se sont ajoutés la faible compétitivité de l'euro à l'export, ainsi que la restriction de l'accès au crédit bancaire.

Dans ce contexte, NSC a porté tout son effort sur les améliorations internes. En particulier, ont été engagés ou poursuivis :

- Une réduction forte des besoins en fonds de roulement (-10,8 M€) permettant de limiter à 3,2 M€ le recul de la trésorerie durant l'exercice,
- Une réduction de la masse salariale de plus de 6 M€ par la mise en œuvre de mesures de chômage partiel et de prêt de personnel à but non lucratif,
- Une reconfiguration industrielle de l'activité principale NSC Nonwoven, comportant la fermeture définitive du site de Tourcoing,
- Un investissement commercial majeur ouvrant de nouveaux débouchés pour NSC Packaging dans les domaines des équipements pour les emballages alimentaires et de la transformation des fibres de verre et de carbone pour les marchés des éoliennes et de l'aéronautique,
- Le programme de reconfiguration et de valorisation de son patrimoine foncier et immobilier, tant en Alsace que dans le Nord de la France.
Par ailleurs, de nouvelles perspectives dans le secteur des équipements pour l'environnement font l'objet d'un examen attentif par la filiale nouvellement créée NSC Environnement.
NSC Nonwoven a vu son activité reculer de manière substantielle par rapport à l'année précédente (-33%) et a engagé un plan industriel menant au regroupement mi-2010 de l'ensemble de son activité sur le site d'Elbeuf et la fermeture définitive du site de Tourcoing. Le résultat 2009 est fortement déficitaire et intègre pour 5,6 M€ une provision pour restructuration correspondant à la reconfiguration industrielle en cours. Cette restructuration dégagera une économie annuelle de 6 M€ en année pleine.

Le marché de NSC Fiber to Yarn s'est également replié de 45%, les marchés actifs se limitant à la Biélorussie et l'Iran. Ce recul a pu être en partie limité par la mise en place de chômage partiel et de prêt de personnel à l'extérieur, afin de conserver les compétences. Au sein de NSC Packaging, Monomatic a obtenu et réalisé un contrat majeur pour le premier convertisseur mondial de fibres composites, à savoir une ligne complète d'enduction de nappes de fibre de verre pour la fabrication de pales d'éoliennes. Ce contrat ouvre la voie prometteuse des applications de transformation des fibres de verre et de carbone pour l'éolien, mais aussi l'aéronautique. En dépit de la faiblesse de ses débouchés traditionnels dans la transformation du carton en 2009, Monomatic a pu dégager un résultat très satisfaisant grâce à ce contrat.

Pakea a également essuyé un fort retrait de sa facturation (-47%) et un résultat déficitaire, avec l'effondrement des marchés des équipements pour les tubes carton spiralés et les cornières carton. Le secteur des boîtes alimentaires s'est mieux tenu et a donné lieu à des affaires encourageantes aux USA et en Europe en dépit de la crise. Pakea a étoffé en 2009 ses équipes commerciales, notamment pour la reconquête du marché nord-américain et l'ouverture du marché chinois.

Les savoir-faire en ingénierie du recyclage de déchets de Finlande et les projets de matériaux textile 3D recyclables de N.Schlumberger ont donné lieu à un effort important de développement et de positionnement de NSC sur ces marchés prometteurs. En particulier, des solutions intégrées de recyclage et de valorisation pour les pneumatiques, les plastiques, les câbles électriques ont été mises au point. Un partenariat avec Greenpro, spécialiste de procédés de recyclage des déchets verts a également été conclu. Des espaces textiles 3D sont actuellement testés en substitution des mousses polyuréthane pour des applications de rembourrage dans l'automobile, le bâtiment, le mobilier. Enfin, un projet commun de développement de micro-turbines productrices d'énergie électrique en rivières et sur les réseaux d'adduction d'eau a été lancé avec Caleo, distributeur de gaz et d'eau potable sur la région de Guebwiller. L'ensemble de ces projets est logé au sein de NSC Environnement, nouvelle entité créée à cet effet en 2010.

COMPTES CONSOLIDÉS

À compter de l'exercice 2009, le Groupe NSC applique les normes IAS 1 révisée "Présentation des états financiers" et IFRS 8 "Secteurs opérationnels". Les incidences de ces modifications sont développées dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé 2009 s'établit à 77,4 M€, en retrait de 32% par rapport à celui de 2008.

Le résultat opérationnel du Groupe est une perte de 18,9 M€ contre un bénéfice de 1,9 M€ en 2008. Il intègre pour 5,6 M€ la provision pour la reconfiguration industrielle de Asselin-Thibeau. Le résultat financier s'élève à + 0,8 M€ contre un bénéfice de 0,1 M€ en 2008.

L'impôt sur les résultats des sociétés est négatif de 0,1 M€. En définitive, le résultat net (part du Groupe) est une perte de 18,2M€ contre un bénéfice de 0,2 M€ en 2008.

La trésorerie est passée de 32,4 M€ à l'ouverture de l'exercice à 29,2M€ à sa clôture en dépit de la forte perte comptable, grâce à la maîtrise de ses besoins en fonds de roulement et au décalage sur 2010 du décaissement du plan social en cours de réalisation dans la société Asselin-Thibeau pour un montant de 5,6 M€.

Intégration fiscale

La société NSC Groupe s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1er janvier 1997 et pour une durée de cinq exercices. L'option reconduite a été renouvelée pour une nouvelle période de cinq exercices à compter du 1er janvier 2007. L'intégration fiscale concerne les sociétés françaises, à l'exception de la société Euroschor, détenue à 50%, et de sa filiale française N. Schlumberger.

Le report déficitaire global de ce premier groupe d'intégration fiscale s'élève à 39,3 M€ au 31 décembre 2009, après imputation des déficits 2009 s'élevant à 15,2 M€.

La société Euroschor s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par elle-même et la société N. Schlumberger à compter du 1er janvier 2006.

Le report déficitaire global de ce second groupe d'intégration fiscale s'élève à 13,6 M€ au 31 décembre 2009, après imputation des déficits 2009 s'élevant à 2,9 M€.

Principaux risques

Les principaux risques auxquels est exposé le Groupe, sont liés aux performances techniques et de production souhaitées par les clients et contractées par les sociétés du Groupe.

Le Groupe dispose d'une cellule d'appréciation et de gestion de ces risques, active notamment chez NSC Nonwoven. Elle donne en particulier son appréciation sur les termes des contrats engageant les sociétés.

Le Groupe considère que ces risques sont maîtrisés et convenablement retranscrits dans les comptes.

Le Groupe n'a pas identifié de risques juridiques et environnementaux. Les risques financiers liés aux opérations commerciales concernent essentiellement la sécurisation des paiements des clients et l'évolution des taux de change. Ces derniers sont systématiquement traités avec les instruments habituels offerts par le marché : ventes à terme des devises, crédits documentaires...

Utilisation des instruments financiers

Le Groupe a une politique prudente de gestion des risques financiers. Sur la totalité des placements financiers, les investissements sur des instruments à risques (actions ou obligations de sociétés) ne représentent que 2% des placements, les engagements sur des supports sans risques (comptes à terme, placement de trésorerie, obligations d'États) s'élevant à 90%. Le solde, soit 8%, est placé sur des supports constitués d'obligations de sociétés présentant, selon les agences de notations, des risques faibles.

Dans les transactions commerciales en devises étrangères, le Groupe a systématiquement recours aux instruments de couverture des risques de change.

INFORMATIONS SUR LES PÔLES OPERATIONNELS DU GROUPE

NSC FIBRE TO YARN

NSC Fibre to Yarn propose une offre de lignes complètes destinées au peignage et à la préparation à la filature des fibres longues, sous les marques N. Schlumberger, Sant'Andrea Novara, Seydel et Cognetex.

Euroschor

Cette holding de participation, détenue à parité par les groupes Orlandi SpA et NSC Groupe SA, détient la totalité des titres de la société N. Schlumberger (France) et de la société Finlande (Italie).

L'exercice 2009 fait apparaître un résultat négatif de 8,5 M€, reflétant l'ajustement de la valeur des titres de ses deux filiales en fonction des évolutions de leurs capitaux propres respectifs.

N. Schlumberger

L'exercice 2009, caractérisé par un arrêt brutal des commandes, a été clôturé avec un chiffre d'affaires propre en baisse de 58% à 13,8M€ contre 32,8 M€ en 2008.

Le résultat d'exploitation est négatif à 2,8 M€. Ce niveau de perte doit être considéré comme contenu, au regard du recul du chiffre d'affaires et traduit la capacité démontrée en 2009 de l'entreprise à variabiliser l'ensemble de ses coûts.

Le résultat exceptionnel est positif à 0,4 M€, par réalisation de ventes d'actifs non utilisés et de reprises de provisions.

Le résultat net est une perte de 2,2 M€ contre un profit de 2,3 M€ en 2008.

Le 23 janvier 2009, la 3ème échéance du plan de sauvegarde, entériné par le Tribunal de Grande Instance de Colmar le 23 janvier 2007, a été payée à l'administrateur à l'exécution du plan pour un montant de 1,0 M€.

N. Schlumberger est intégré proportionnellement au travers d'Euroschor dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe à hauteur de 50%, pour une contribution au chiffre d'affaires consolidé de 8,9 M€, représentant 11,6 % du total.

Finlande

Le chiffre d'affaires propre de Finlande, s'élève à 13,7 M€ en fort recul par rapport à 2008 (25 M€).

Le résultat d'exploitation est négatif de 6,4 M€ contre un résultat négatif de 5,9 M€ en 2008. Il comprend une dotation aux provisions de dépréciation des stocks de 2,4 M€.

Le résultat exceptionnel est négatif de 0,5 M€ contre un résultat positif de 3,5 M€ en 2008. Ce résultat comprend un produit de 1,0 M€ issu de la réalisation de la garantie sur les stocks donnée par l'actionnaire apporteur, ainsi que la reprise des impôts différés actifs et passifs pour une charge de 1,5 M€.

Le résultat net est une perte de 6,5 M€.

Au 31 décembre 2009, Finlande et sa filiale Seydel (Allemagne) sont consolidées au travers d'Euroschor à hauteur de 50 %, pour une contribution au chiffre d'affaires consolidé de 8,0%.

NSC NONWOVEN

NSC Nonwoven propose des machines et des lignes de production intégrées permettant d'élaborer des surfaces de produits textiles nontissés (ouvroison mélange des fibres, cardes, étaleurs-nappeurs, aiguilleuses, systèmes d'enroulage...).

Ce pôle, représentant 43,5% des ventes consolidées du Groupe, est constitué de la société Asselin-Thibeau.

Asselin-Thibeau

Au 31 décembre 2009, le résultat d'exploitation est négatif de 14,8M€ pour un chiffre d'affaires propre de 32,3 M€, contre un résultat d'exploitation négatif de 1,6 M€ pour un chiffre d'affaires propre de 48,5 M€ en 2008.

Le résultat d'exploitation de 2009 inclut une provision de restructuration de 5,6 M€ constituée suite à la décision de fermer le site industriel de Tourcoing.

Cette restructuration permettra à la société de réduire ses frais fixes de 6 M€ en année pleine.

Le résultat net de l'exercice est négatif de 9,6 M€ contre un résultat négatif de 0,8 M€ au 31 décembre 2008.

NSC PACKAGING

NSC Packaging est constitué des sociétés Monomatic et Pakea.

Ce pôle, représente 21,9 % des ventes consolidées du Groupe.

Monomatic

Le marché de la transformation et de l'impression du carton plat et autres matériaux papetiers auxquels Monomatic propose habituellement sa gamme de dérouleurs et d'enrouleurs est resté très en retrait en 2009.

Grâce aux efforts de diversification en direction de la transformation de nappes de matériaux composites, Monomatic a néanmoins obtenu et livré en 2009 une commande très importante pour la fabrication de pales d'éolienne.

Sur ce projet, Monomatic a joué pour la première fois le rôle d'intégrateur. Le succès de cette installation permet d'espérer d'autres commandes dans ce secteur d'activité.

Avec cette importante commande, le chiffre d'affaires propre a connu une forte augmentation en 2009. Il se monte à 9 M€ contre 4,3 M€ en 2008 avec un résultat d'exploitation de 1,4 M€ contre -0,3 M€ en 2008 et un résultat net de 1 M€ contre une perte de 0,1 M€ en 2008.

Pakea

Pakea propose une gamme d'équipements destinés principalement à la production de tubes carton spiralé et cornières, mais aussi à la fabrication de boîtes composites pour l'alimentaire.

Du fait de la crise mondiale, le secteur de tubes cartons spiralés a stagné en 2009, et la baisse des ventes a concerné tous les pays et marchés habituels de Pakea. Pakea a par contre bénéficié d'un nouvel intérêt de la clientèle pour ses solutions pour boîtes composites alimentaires. L'introduction de la nouvelle technologie Prisma Pak fait de Pakea un des leaders des systèmes de formation des corps de boîtes. L'activité commerciale est restée soutenue en 2009 avec de nombreux projets et une activité cotation forte. Cependant, peu de projets se sont concrétisés, par attentisme des clients ou pour des problèmes de financement.

Le chiffre d'affaires propre est en recul en 2009 à 8,2 M€ contre un montant de 15,6 M€ en 2008.

Pakea accuse une perte d'exploitation de 1,1 M€ contre une perte de 0,3 M€ en 2008. Cette dégradation est liée à la baisse de près de moitié du chiffre d'affaires. Le résultat net est une perte de 1 M€ contre une perte de 0,3 M€ l'année précédente.

Cette situation de crise mondiale ne remet pas en cause la rentabilité de l'entreprise et Pakea prévoit un résultat positif dès 2010.

Filiales commerciales

Les résultats des filiales commerciales convertis, le cas échéant, aux taux moyens des exercices s'établissent comme suit :

(en milliers d'euros)	2009	2008
N.Schlumberger (USA) Inc. - Fort Mill (USA)	(182)	178
N.Schlumberger Deutschland GmbH - Wiesbaden (D)	(15)	(7)
N.Schlumberger UK Ltd. - Bradford (GB)	(19)	(11)
N.Schlumberger Italia S.r.l. - Gaglianico (I)	0	107
Servitex Ltda - Montevideo (U)	(16)	3
N.Schlumberger Japan kk - Osaka (J)	1	1

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Fonderie Schlumberger

Filiale à 100% de Fréaco, cette société fournit des pièces de fonte brutes ou usinées principalement à des constructeurs de biens d'équipements, incluant les machines textiles, le matériel roulant et le mobilier urbain. Sa clientèle est basée à 73% en France et 27% à l'export.

Le chiffre d'affaires propre de l'exercice s'élève à 5,0 M€ en 2009 contre 9,0 M€ en 2008. Le résultat d'exploitation est négatif de 0,6 M€ en 2009 contre un résultat positif de 0,1 M€ en 2008. Le résultat net est une perte de 0,6 M€ contre un bénéfice de 0,1 M€ en 2008.

Au travers de Fréaco, cette société contribue à hauteur de 6,1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

NSC Florival

Cette société, filiale à 100 % de NSC Groupe, détient l'ensemble des biens immobiliers du site de Guebwiller et d'Elbeuf (France). Ses revenus sont les produits de la location de certains de ces biens.

Le chiffre d'affaires s'élève à 0,6 M€ en 2009, contre 0,6 M€ en 2008.

Le résultat d'exploitation est proche de l'équilibre contre un profit de 1,6 M€ en 2008.

Le résultat net est un bénéfice de 0,2 M€ en 2008 contre un bénéfice de 4,3 M€ en 2008.

L'exercice 2009 est marqué par :

- l'acquisition des bâtiments industriels de Asselin-Thibeau à Elbeuf,
- la reprise de la provision sur le litige avec les banques et la constatation des charges correspondantes.
- L'extension de l'objet social à la réalisation d'opérations de marchand de biens.

Sofréa

Société de réassurance, elle intervient principalement dans la réassurance pour le compte du Groupe des indemnités de départs en retraite et des risques clients court terme.

Le résultat de l'exercice 2009 est de -0,5 M€ contre un résultat nul en 2008.

Fréaco

Cette société à responsabilité limitée n'a pas d'activité propre à ce jour.

La perte nette s'élève à 0,8 M€ en 2009 contre 0 M€ en 2008. Elle est due à des dépréciations d'actifs.

Autres filiales

Les résultats des autres filiales sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2009	2008
SBA - Herve (B)	(35)	(17)
Wuxi NSC Machinery (Chine)	266	(134)

Convertis aux taux moyens des exercices considérés

COMPTES SOCIAUX DE NSC GROUPE

NSC Groupe a pour vocation de diriger les activités industrielles, commerciales et financières du Groupe. Ses recettes d'exploitation sont assurées par la contribution des sociétés industrielles du Groupe et par la facturation de prestations de services aux différentes sociétés concernées. Ses charges d'exploitation correspondent aux coûts des fonctions centralisées au niveau du Groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2009 s'élève à 2,4 M€, contre 2,6 M€ en 2008.

Le résultat d'exploitation est négatif de 0,4 M€, contre -1,0 M€ en 2008. Le résultat financier est négatif de 9,1 M€, contre une perte de 1,7 M€ en 2008.

Le résultat net de NSC Groupe est une perte de 9,2 M€, contre une perte de 2,0 M€ en 2008.

Les comptes sociaux de 2009, ont été marqués par :

- la constitution de provisions pour dépréciation de titres de participations pour un montant de 14,6 M€,
- la perception de dividendes pour 5,1 M€.

Par ailleurs, les dépenses visées à l'article 223 quater du C.G.I. se sont élevées à 8 971 €.

Au 31 décembre 2009, les dettes fournisseurs s'élevaient à 0,3 M€ (dont 0,1 M€ de factures fournisseurs non parvenues) et présentaient des échéances inférieures au 31 janvier 2009.

Affectation des résultats

La perte de 9 218 782 € est affectée à la réserve facultative. Nous vous proposons de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2009.

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des 3 derniers exercices sont mentionnés ci-après.

Exercice	Nominal de l'action	Dividende	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
2006	€16,00	2,50	2,50	0
2007	€16,00	2,25	2,25	0
2008	€16,00	2,25	2,25	0
2009*	€16,00	0	0	0

* proposition

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Le 12 janvier 2010, la société NSC Environnement SAS a été créée. Filiale à 100% de NSC Groupe, NSC Environnement a pour objet la conception, la réalisation et la commercialisation d'installations et d'unités destinées au recyclage des déchets et de produits verts, à la production d'énergies renouvelables, et à l'exploitation de solutions textiles 3D recyclables et des procédés correspondants.

D'autre part, à partir de 2010, la Société SOFREA ne réassurera plus les indemnités de fin de carrières du personnel du Groupe NSC.

PERSPECTIVES 2010

L'ensemble des pôles de NSC Groupe aborde l'année 2010 avec une activité commerciale difficile qui place le volume d'activité dans la lignée de 2009, avec toutefois un résultat en amélioration sensible. NSC Nonwoven fait face au défi de sa réorganisation sur un seul site. NSC Packaging reconquiert un meilleur volume d'activité, même si la sortie de crise n'est que progressive. NSC Environnement devrait commencer à développer ses activités de manière significative.

INVESTISSEMENTS

En 2009, le montant des investissements réalisés s'est élevé à 0,6M€. (hors matériels de démonstration)

NSC Fibre to Yarn

Les investissements 2009 ont été limités au strict nécessaire, à savoir la mise en sécurité de machines-outils, la mise en place d'un portail pour la vente de pièces de rechange, la rationalisation des outils de bureautique et la finition de quelques aménagements.

NSC Nonwoven

Les investissements ont eu pour objectif de réduire les coûts de fonctionnement en consolidant et en rationalisant les activités sur le site d'Elbeuf. Ils se sont traduits par la mise en place d'un système de GPAO pour l'activité électrique commun avec celui de l'activité mécanique, la mise en place de moyens de stockage automatisés pour les composants électriques et mécaniques, ainsi que l'acquisition d'un centre de fraisage automatisé.

NSC Packaging

La conjoncture difficile de 2009 a provoqué le report des travaux de réfection de l'accueil et des salles de réunion qui avaient été prévus l'année passée sur le site de Rixheim. Seuls les bureaux du Service Après-Vente ont été aménagés tout début 2009.

Aucun investissement significatif n'a été engagé sur le site de Monomatic au cours de l'exercice 2009.

ÉTUDES ET RECHERCHES

En 2009, le montant des dépenses de recherche et développement s'est élevé à 7,0 M€.

NSC Fibre to Yarn

N. Schlumberger a fait participer son bureau d'études à l'effort de réduction de ses coûts fixes pour traverser la crise, en chômant partiellement et en réalisant quelques études à façon. Pour élargir son offre de produits deux nouvelles plateformes ont été modernisées à savoir :

- La craqueuse TB20 à pressions pneumatiques a été validée industriellement et vendue,
- Une nouvelle carte de commande d'axes a été élaborée pour l'ensemble de nos gills, et pour le pilotage la plateforme du banc à broches BM20.

NSC Nonwoven

NSC Nonwoven a présenté en mars 2009 sa nouvelle solution IsoProDyn®. La solution ProDyn®, introduite en 1999, est devenue la référence du marché pour l'obtention de produits nontissés nappés en permettant d'obtenir des produits présentant une excellente régularité de poids. La solution IsoProDyn® complète la régulation de poids des produits nontissés par une homogénéisation de leurs caractéristiques mécaniques dimensionnelles.

NSC Packaging

Pakea

Un des axes principaux de développement reste le domaine de la boîte composite :

- Lignes boîtes de type PRISMAPAK F50 : une nouvelle machine, bénéficiant de nombreuses améliorations tant au niveau technique que de l'industrialisation, a été construite, permettant désormais de présenter un produit plus compétitif et de réaliser des essais pour certains clients sur le site de Rixheim.
- Lignes de boîtes SIRPAK : une modernisation complète de ce principe d'obtention de corps de boîtes a été entreprise avec une première livraison planifiée pour le deuxième semestre 2010.
- En 2010, le bureau d'études poursuit la conception de machines d'obtention de corps de boîtes et de fermeture afin de compléter la gamme PAKEA dans les petites et moyennes vitesses.

Dans le domaine de la ligne de profilage, Pakea développe un nouveau type de ligne de fabrication de profilés en U destinés à la palette carton.

Dans le domaine des lignes tubes carton, la gamme de coupe-tube en ligne a été modernisée. PAKEA peut ainsi proposer une gamme complète de machines très performantes destinées à la coupe multiple.

Monomatic

Presque tous les efforts ont été concentrés sur les études et la réalisation du projet pour les pales d'éoliennes :

- nouveaux principes de raccordement automatique notamment pour les nappes de fibre de verre,
- gestion globale du projet en tant qu'intégrateur.

En parallèle, les développements dans le domaine du carton se sont poursuivis, concernant des vitesses et des laizes élevées, et la mise au point de solutions simples à bas coûts. Ces évolutions répondent à une nouvelle demande du marché : aménagement des performances techniques permettant une forte réduction du prix de l'équipement.

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

Politique sociale

1. Les effectifs gérés

Les informations communiquées ci-dessous concernent les six sociétés industrielles, N. Schlumberger, Fonderie Schlumberger, Asselin-Thibeau, Monomatic, Pakea, et Finlande.

	Ouvriers	Employés	Cadres	Total	Dont CDI	Dont CDD	Autres
2009	422	299	139	860	840	7	13
2008	455	309	145	909	881	10	18

2. Les embauches

	Ouvriers	Employés	Cadres	Total	Dont CDI	Dont CDD	Autres
2009	3	2	6	11	5	4	2
2008	29	4	8	41	20	18	3

3. Les heures supplémentaires

Nombre d'heures supplémentaires en 2009 : 8 805
Nombre d'heures supplémentaires en 2008 : 31 370

4. L'intérim

Nombre mensuel moyen de travailleurs intérimaires en 2009 : 12
Nombre mensuel moyen de travailleurs intérimaires en 2008 : 54

5. L'absentéisme

	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures d'absence	Taux d'absentéisme
2009	1 297 521	54 590	4,21 %
2008	1 407 585	63 586	4,52 %

6. Organisation du temps de travail

Toutes les sociétés industrielles françaises du Groupe NSC appliquent un Accord d'Aménagement et de Réduction du Temps de travail avec compensation intégrale de la rémunération.

La durée du temps de travail hebdomadaire dans la société italienne Finlande est de 40h.

7. Rémunérations et charges sociales annuelles

	Masse salariale en K€	Charges sociales en K€
2009	27 412	10 404
2008	30 993	13 199

La plupart des sociétés françaises du Groupe bénéficie d'un régime de participation des salariés et ont signé des accords d'intéressement, à l'exception de N. Schlumberger.

8. Répartition des effectifs par sexe

	Ouvriers		Employés		Cadres		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2009	419	3	215	84	123	16	757	103
2008	452	3	224	85	128	17	804	105

9. Les conditions d'hygiène et de sécurité

Nombre d'accidents de travail

	Total	Avec arrêt	Taux de fréquence
2009	42	24	18,49
2008	64	50	35,52

10. La formation

Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation :

	Dépenses consacrées à la formation en K€	% sur masse salariale imposable
2009	467	1,70
2008	531	1,71

11. Les travailleurs handicapés

	Nombre de personnes	Nombre d'unités	Nombre d'unités fixées par la loi
2009	39	42,72	45
2008	41	50,46	53

12. Les œuvres sociales

Allocations versées au Comité d'entreprise

	Montant en K€	% sur masse salariale imposable
2009	404	1,47*
2008	469	1,51*

* ces données ne s'appliquent qu'aux sociétés soumises à la réglementation sociale française.

13. La sous-traitance

Pour l'ensemble du Groupe, la sous-traitance facturée en 2009 s'élève à 6,4 M€.

Politique environnementale

Le Groupe a continué à travailler à la réduction des consommations d'énergie et d'effluents nécessaires aux opérations de production, réduisant ainsi à la fois les coûts et l'impact environnemental.

N. Schlumberger a remplacé sa dernière fontaine de dégraissage par solvant par une installation de dégraissage par utilisation de micro-organismes. Ce type de fontaines permet d'éliminer les rejets de Composés Organiques Volatils (suppression des analyses de rejet de l'installation) et de ne plus être concerné par la "directive solvant".

2009 a également été l'année de l'arrêt des rejets industriels de N. Schlumberger dans les réseaux communaux. Les rejets des installations sont toutes désormais regroupées par type et traitées dans des filières agréées

Dans la continuité de l'arrêté d'exploitation renouvelé en 2008, différentes études ont été remises à l'administration (rétention des eaux du Moulin, analyse des eaux souterraines).

Fonderie Schlumberger, conformément à son arrêté également renouvelé en 2008 a remis également des études à l'administration (rejets des eaux de pluie et industriels, rejets en façade) Les produits chimiques utilisés par Fonderie Schlumberger ont été mis sur rétention, triés par famille et isolés.

Concernant le risque légionnelle, les tours aéro-réfrigérées de Fonderie Schlumberger ont été vérifiées par un organisme agréé conformément à la réglementation.

Le site de Fonderie Schlumberger a également été viabilisé (mise en place d'une bouche d'égout en limite de propriété par la Communauté de commune).

CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le 1er janvier 2009

Au 4 juillet 2008, le capital était de 8 772 000 €, divisé en 548 250 actions de 16 € de nominal.

Depuis cette date, il n'a subi aucune modification.

Actionnariat

Les actionnaires de votre société dont la participation en capital ou en droits de vote dépasse les seuils entraînant publicité sont, à la date du 25 mars 2010 :

	Actions	Droits de vote
Alsapar SC	Plus de 50 %	Plus de 66 %
First Eagle Investment Management*	Plus de 15 %	Plus de 15 %

* Le 7 décembre 2009, Arnhold and S. Bleichroeder Inc. est devenu First Eagle Investment Management.

Conformément aux dispositions statutaires, le seuil de 2 % entraîne obligation de déclaration à la société.

L'actionnariat des salariés représente 0,01 % du capital.

Informations boursières

La capitalisation boursière s'établit au 31 décembre 2009 à 21,38 M€ contre 32,38 M€ au 31 décembre 2008.

Le cours de bourse a fluctué entre un plus haut à 90,80 € et un plus bas à 22,45 €.

Rapport spécial sur le rachat par la société de ses propres actions

La société peut être amenée à acquérir ses propres titres, par priorité en vue de la régularisation du cours de bourse, de leur conservation par la société, de leur attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de plan d'options, de la remise en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe et de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation d'une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

La société détient 49 actions au 31 décembre 2009. Aucune opération en bourse sur les propres actions n'a été effectuée en 2009.

Cette autorisation a été renouvelée le 28 mai 2009 et votre Conseil d'administration sollicite à nouveau son renouvellement

Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Par application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune opération n'a été réalisée durant l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application des dispositions de l'article L225-100-3 du Code de commerce et outre les éléments prescrits par cet article et déjà indiqués par ailleurs dans le présent rapport, nous vous précisons que les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double. Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus entre actionnaires ou par la société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la société. De plus, il n'y a pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, ni de système d'actionnariat du personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Information sur la rémunération des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration du 6 juin 2008 a validé à l'unanimité les conditions de rémunération annuelle du Président du Conseil d'Administration qui se composent :

- d'une partie fixe, payée sur 13 mois s'élevant à 225 K€, comprenant l'avantage en nature d'un véhicule de fonction,
- d'une partie variable plafonnée à 4/13 de la rémunération annuelle fixe brute. Cette partie variable est basée pour deux tiers sur la performance économique consolidée du Groupe et pour un tiers sur des objectifs stratégiques,
- d'une retraite surcomplémentaire dont la charge annuelle pour l'entreprise s'élève à 6% de la rémunération annuelle brute, avec un maximum de complément annuel de retraite s'élevant à 8 % de la dernière rémunération annuelle brute.

Cette rémunération est fondée sur les mêmes règles que celles qui ont prévalu au cours de l'exercice 2008.

Aucune option d'achat d'actions n'est attribuée au Président du Conseil d'Administration, ni à aucun autre membre du personnel du Groupe.

Le montant total des jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 72 000 €. Ils sont répartis en douze parts attribuées à raison de :

- deux parts pour le Président du Conseil d'Administration,
- une part pour les autres administrateurs,
- ½ part supplémentaire est attribuée à chacun des deux membres du Comité d'Audit et des deux membres du Comité de Rémunération,
- une part supplémentaire est attribuée à l'un des administrateurs en raison de sa participation active aux conseils de Présidence ou de Surveillance des filiales du Groupe.

Les membres des conseils d'Administration, Présidence, Surveillance des filiales ne perçoivent aucune rémunération au titre de ces fonctions.

Information sur la rémunération des mandataires sociaux

Nous vous signalons que les mandats de Messieurs Christian Koch et Frédéric Roure viennent à échéance à cette Assemblée. Tous sont rééligibles.

En application de l'article 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration durant l'exercice 2009.

	Fonction	Société
Bruno AMELINE	Président-Directeur Général Président Président Président Administrateur Administrateur Administrateur Chairman Member of Board of Directors Member of Board of Directors Représentant permanent de NSC Groupe au Conseil d'administration Gérant	NSC Groupe N.Schlumberger NSC Florival Euroschor Finlane Dynamonde Colmant-Cuvellier NSC USA NSC UK Wuxi NSC Machinery Co Sofréa Fréaco
Régis BELLO	Administrateur Membre du Comité de Surveillance Administrateur Membre du Comité de Surveillance	NSC Groupe De Dietrich Socomec Ponycom
Société ALSAPAR SC	Administrateur	NSC Groupe
Olivier BEYDON	Administrateur	NSC Groupe
Christian KOCH	Administrateur Président-Directeur Général Administrateur	NSC Groupe Klima Alsagri
Frédéric ROURE	Administrateur	NSC Groupe
Bernard STEYERT	Administrateur Président du Conseil d'Administration Administrateur Administrateur	NSC Groupe Socomec Banque Populaire d'Alsace Brasserie Météor
Claude WEISSE	Administrateur	NSC Groupe

Nous espérons que les explications qui vous sont données dans ce rapport vous satisfont et nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

25 mars 2010



“Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices”

Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)

Capital social

Nombre d'actions ordinaires existantes

Actions futures à créer :

- par conversion d'obligations
- par exercice de droits de souscription

Opérations et Résultats de l'exercice (en milliers d'euros)

Chiffres d'affaires hors taxe

Bénéfice avant impôts, participation des salariés et donation aux amortissements et provisions

Impôts sur les bénéfices

Bénéfice après impôts, participation des salariés et donation aux amortissements et provisions

Résultat distribué

Résultats par action (en euros)

Bénéfice après, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions

Bénéfice après, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions

Dividende attribué à chaque action (en euros)

Personnel

Effectif moyen des salariés

Montant de la masse salariale

Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc)

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Intéressement

GROUPE CONSOLIDÉ (en milliers d'euros)

Chiffre d'affaires hors taxes

Bénéfice après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements, et provisions (part du Groupe)

Bénéfice par action, après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)

Marge brute d'autofinancement

Investissements industriels

Personnel :

- effectifs
- masse salariale (charges comprises)

2005	2006	2007	2008	2009
8 900	8 900	8 900	8 772	8 772
556 250	556 250	556 250	548 250	548 250
		0	0	
		0	0	
1 978	2 464	2 580	2 643	2 404
243	317	7 440	-15 704	4 792
330	543	709	41	307
-823	-2 421	1 788	-2 023	-9 219
1 112	1 391	1 252	1 234	0
0,15	1,55	14,65	-28,57	9,30
-1,48	-4,35	3,21	-3,69	-16,81
2,00	2,50	2,25	2,25	0,00
5	6	9,5	7,86	7,3
683	962	761	933	941
334	362	373	408	435
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
2005	2006	2007	2008	2009
125 313	127 176	115 647	113 982	77 417
-4 001	700	-1 249	154	-18 203
(7,19)	1,26	(2,25)	0,28	(33,20)
251	719	-390	-1 596	-12 495
2 050	2 996	1 802	2 341	977
1 070	943	824	734	713
48 966	45 633	38 960	38 178	38 628

“Rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques”

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte dans le présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société et le Groupe.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société notamment :

- l'examen des états financiers,
- l'approbation du budget annuel,
- la discussion des orientations stratégiques,
- la désignation des mandataires sociaux des sociétés du Groupe,
- l'examen des comptes rendus des Comités d'Audit et de rémunération.

2. Composition du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration est composé de 8 membres, à savoir:

MM. Bruno AMELINE	Président-Directeur Général
Régis BELLO	Administrateur
Olivier BEYDON	Administrateur
Christian KOCH	Administrateur
Frédéric ROURE	Administrateur
Bernard STEYERT	Administrateur
Claude WEISSE	Administrateur
Société ALSAPAR SC	Administrateur - Représentant permanent : Alain BEYDON

Chaque Administrateur est propriétaire de 20 actions au moins de la société, conformément aux dispositions statutaires.

La durée du mandat est de trois ans.

Il n'existe pas d'Administrateurs élus par les salariés de l'entreprise. La liste des fonctions exercées par les Administrateurs dans d'autres sociétés figure dans le rapport de gestion.

3. Rémunération

Le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'administration s'est élevé à 72 000€ pour l'exercice 2009.

4. Règlement intérieur

Il n'y a pas de règlement intérieur qui fixe les règles de fonctionnement du Conseil.

5. Fréquence des réunions

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du Président.

Au cours des exercices écoulés, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois en 2007, 6 fois en 2008 et 5 fois en 2009. Il a délibéré sur un ordre du jour établi préalablement. Des thèmes récurrents comme la marche des affaires, les budgets, l'évolution des parts de marchés, la politique d'investissements, les besoins de financement... ou ponctuels comme la croissance externe, les plans de développement, les risques et/ou les contentieux significatifs et le suivi des projets importants sont abordés lors de ces réunions.

6. Convocation des Administrateurs

L'article 18 - 1 des statuts de la société stipule qu'en principe la convocation doit être faite trois jours à l'avance par lettre, télégramme ou télécopie. Mais elle peut être verbale et sans délai en cas d'urgence.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels.

7. Information des Administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur sont communiqués huit jours avant la réunion.

Les Administrateurs sont tenus informés, entre les réunions, de l'évolution des dossiers importants en cours, par courriel, fax ou courrier.

8. Tenue des réunions

Les réunions ont lieu, soit au siège social de NSC Groupe, soit au siège social d'une de ses filiales ou à tout autre endroit indiqué sur la convocation.

9. Comité d'Audit et Comité de Rémunération et de Nomination

Un Comité d'Audit, composé de 2 membres Administrateurs a été créé le 9 décembre 2005. Ses missions couvrent la vérification de l'existence et le contrôle des procédures de comptabilité, de reporting, de contrôle de gestion et d'audit du Groupe, en toute indépendance vis-à-vis du Président du Groupe. Il valide pour le compte du Conseil d'administration, les propositions d'arrêté des comptes consolidés en tenant compte des recommandations des Commissaires aux comptes.

En 2009, le Comité d'Audit s'est attaché à examiner les conditions, méthodes et moyens de contrôle utilisés pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés du Groupe ainsi que pour la maîtrise des principaux risques. Il s'est réuni le 11 mars, le 9 juin, le 25 août, le 14 octobre et le 14 décembre 2009.

Un Comité de Rémunération et de Nomination composé de 2 membres Administrateurs a été créé le 9 décembre 2005. Il définit le niveau et la nature des rémunérations des dirigeants du Groupe. Il fixe les objectifs dont dépendent les parts variables des rémunérations et contrôle le niveau d'atteinte de ces objectifs. Il propose également au Conseil d'Administration les nominations des nouveaux Administrateurs et valide la nomination des dirigeants du Groupe.

Le Comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni le 27 février 2009. Il a fait le point sur les systèmes de retraites complémentaires en vigueur dans le Groupe, fixé les parts variables des rémunérations des membres du Comité de Direction Groupe au titre de 2008 et défini les objectifs et conditions des rémunérations variables au titre de 2009.

10. Décisions adoptées

Les décisions adoptées par le Conseil d'administration sont transcrites dans les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.

11. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les Administrateurs pour approbation.

12. Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales sont décrites dans le Titre 5 des statuts de la société.

13. Publications des informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce figurent dans le Rapport de gestion.

PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DE REMUNERATION

En application de l'article L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 15 décembre 2006, a arrêté les principes suivants relatifs à la rémunération du Président.

- Rémunération annuelle brute versée sur 13 mois.
- Absence d'indexation sur toute augmentation générale.
- Partie variable basée pour deux tiers sur la performance économique consolidée du Groupe et pour un tiers sur des objectifs stratégiques.
- Plan de retraite.

Le Conseil d'Administration du 6 juin 2008 a validé à l'unanimité les conditions de rémunération annuelle du Président du Conseil d'Administration qui se composent :

- d'une partie fixe, payée sur 13 mois s'élevant à 225 K€, comprenant l'avantage en nature d'un véhicule de fonction,
- d'une partie variable plafonnée à 4/13 de la rémunération annuelle fixe brute. Cette partie variable est basée pour deux tiers sur la performance économique consolidée du Groupe et pour un tiers sur des objectifs stratégiques,
- d'une retraite surcomplémentaire dont la charge annuelle pour l'entreprise s'élève à 6% de la rémunération annuelle brute, avec un maximum de complément annuel de retraite s'élevant à 8 % de la dernière rémunération annuelle brute.
- De jetons de présence pour un montant total de 12 K€.

Cette rémunération est fondée sur les mêmes règles que celles qui ont prévalu au cours de l'exercice 2008.

Aucune option d'achat d'actions n'est attribuée au Président du Conseil d'Administration, ni à aucun autre membre du personnel du Groupe.

POUVOIRS DU PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL

Conformément à l'article 20 des statuts, le Conseil d'administration a décidé en date du 17 mai 2002 de confier la direction générale de la société au Président du Conseil d'administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

1. Limitations imposées par les statuts

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, la conclusion par le Président-Directeur Général des opérations ci-après est subordonnée à une autorisation expresse du Conseil d'administration:

- L'achat, la vente, l'échange de fonds de commerce,
- Les emprunts assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèques, privilèges ou nantissements sur les biens de la société,
- Les créations et cessions de sociétés.
- Les prises et cessions de participation sous toutes formes, dans toutes sociétés ou entreprises.

2. Autorisations données par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration autorise le Président-Directeur Général à effectuer les opérations suivantes :

- Donner caution ou aval de la société en faveur des filiales jusqu'à un montant de 6 M€, dans le cadre des opérations commerciales faites par les filiales.
- Céder des immeubles par nature jusqu'à un montant maximum de 0,75 M€ par opération pour NSC Groupe et ses filiales.

Ces autorisations sont renouvelables annuellement.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET OBJECTIF DU RAPPORT

1. Définition du contrôle interne

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objectifs :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnels respectent les lois et règlements applicables, ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes du Groupe.
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe,
- de prévenir et maîtriser les risques résultant des activités du Groupe, ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sans pouvoir néanmoins constituer une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés,

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, NSC Groupe a défini et mis en œuvre les principes généraux de contrôle interne qui reposent sur les recommandations sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne formulées par l'AMF, sans nécessairement une formalisation des procédures appliquées.

2. Périmètre du contrôle interne

Il appartient à chaque société de mettre en place un contrôle interne adapté à sa situation.

La société mère veille à l'existence de ces dispositifs au sein de ses filiales.

3. Organisation fonctionnelle et organigrammes

L'organigramme juridique du Groupe est tenu à jour par la Direction Administrative et Financière Groupe. Les organigrammes fonctionnels sont définis et révisés en cas de besoin par les Présidents des sociétés et approuvés par le Président du Groupe.

4. Composition des Comités de Direction

Le Comité de Direction du Groupe est constitué du Président du Groupe, des responsables des pôles, ainsi que du Directeur Administratif et Financier Groupe.

Les Comités de Direction des pôles ou des sociétés sont constitués, sur proposition de leurs Présidents, des principaux responsables fonctionnels et opérationnels. Ils accueillent un représentant du Groupe non opérationnel dans le pôle.

5. Fonctionnement des Comités de Direction

Comité de Direction Groupe

Le Comité de Direction Groupe se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu figurant sur la convocation pour :

- mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'administration,
- définir les actions permettant d'atteindre les objectifs budgétaires,
- contrôler l'évolution des performances économiques et prendre les décisions nécessaires pour atteindre ces objectifs,
- étudier toute mesure permettant d'améliorer l'efficacité globale,
- s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Le Comité de Direction Groupe s'est réuni 7 fois en 2007, 9 fois en 2008 et 6 fois en 2009. Un ordre du jour est établi pour chaque réunion et un compte-rendu est rédigé et diffusé aux participants.

Comités de Direction des pôles ou des sociétés

Les Comités de Direction des pôles ou des sociétés font de même au niveau de chaque pôle ou de chaque société.

Des réunions de ces Comités de Direction ont lieu dans chaque pôle ou société. Les membres y participent selon un ordre du jour établi préalablement. Des documents détaillés sont mis à la disposition de chacun pour permettre d'analyser les points à traiter.

Un représentant de NSC Groupe est membre du Comité de Direction de chaque pôle ou société, avec droit de veto sur les décisions.

Des thèmes récurrents comme le suivi des budgets, l'évolution des parts de marché, la satisfaction des clients, le management des ressources humaines, la politique d'investissement, les besoins de financement... ou ponctuels comme les plans de développement, les budgets, les projets importants, les assurances, les certifications, les risques et/ou les contentieux significatifs sont abordés lors de ces réunions.

6. Missions d'audit

Le Groupe ne dispose pas d'un service d'audit interne ; des revues de procédures de contrôle interne sont effectuées par les Commissaires aux comptes, à la demande du Groupe. En 2009 les examens réalisés sont les suivants :

Postes contrôlés en 2008	Asselin Thibeau	Finlane	N.Schlumberger	Pakea	Monomatic	Fonderie Schlumberger	NSC Groupe
Immobilisations							
Stocks							
Ventes/Clients							
Achats/Fournisseurs							
Impôts et taxes							
Personnel							
Trésorerie et financement							
Informatique							
Consolidation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	

À ces examens s'ajoutent ceux effectués par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leurs missions.

Les recommandations des Commissaires aux comptes sont examinées et validées par le Directeur Administratif et Financier du Groupe.

Leur mise en œuvre relève de l'autorité des Présidents des sociétés.

7. Établissement des budgets

Des budgets sont établis dans chaque entité selon la procédure en vigueur et suivant un planning préétabli annuellement. Une fois validés, ces budgets fixent les objectifs à atteindre pour chaque responsable (de pôles, filiales, départements ou services) et les moyens humains et financiers mis en œuvre pour y parvenir.

Le suivi des objectifs fait l'objet d'une analyse permanente comparant les chiffres réels mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente.

Des actions correctives sont décidées par les Comités de Directions Groupe, des pôles ou des sociétés, le cas échéant.

Un tableau de bord périodique par entité, incluant les paramètres économiques et financiers essentiels, ainsi que les commentaires de la Direction Générale, est diffusé aux membres du Conseil d'administration, à chaque réunion.

Des tableaux de bord mensuels plus détaillés sont établis à l'usage des Directions Générales des pôles.

8. Information comptable, financière et de gestion - Systèmes d'information

Direction Administrative et Financière du Groupe

Le Directeur Administratif et Financier est rattaché au Président-Directeur Général. A ce titre, il :

- supervise au sein du Groupe les services financiers, comptables, consolidation, fiscalité, juridique, contrôle de gestion, audit interne et systèmes d'information centraux,

- veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur, et propose toute amélioration souhaitable,

- fixe les calendriers des arrêtés des comptes mensuels, semestriels et annuels, et établit les tableaux de bord correspondants,

- approuve les projets de comptes semestriels et annuels, les règles et procédures du Groupe, les modes de gestion de la trésorerie et des risques de change, ainsi que la mise en place de tous financements, emprunts, lignes de crédit, garanties ou cautions,

- assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe et des principales filiales, et avec les autres experts indépendants,

- participe aux études concernant l'évolution du périmètre juridique du Groupe et son organisation.

Rédaction de directives et procédures

Les principales règles et procédures sont élaborées par la Direction Administrative et Financière du Groupe et/ou par celles des pôles à l'attention des principaux responsables. Les habilitations bancaires sont systématiquement mises à jour en cas de changement des fonctions et/ou des responsables concernés.

L'utilisation de logiciels de gestion et d'information intégrés dans les différentes sociétés du Groupe a conduit à l'établissement de procédures opérationnelles plus développées.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel comptable international IFRS.

La procédure de consolidation et les principes comptables sont régulièrement actualisés

Contrôle de l'information comptable et financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par un personnel qualifié tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celle-ci.

• Contrôle des états financiers

Les comptes sociaux sont établis par les services comptables de chaque filiale, selon un calendrier fixé par la Direction Financière et Administrative du Groupe. Les règles comptables appliquées sont conformes à la réglementation du pays dans lequel la filiale exerce son activité. Les principales options retenues pour les arrêtés des comptes sont examinées et validées par la Direction Financière et Administrative du Groupe.

Les liasses de consolidation périodiques, incluant le bilan, le compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes sont transmises par les filiales au service Consolidation du Groupe selon un planning préétabli. Le service de Consolidation du Groupe contrôle l'exhaustivité des informations financières, la bonne application des procédures de clôture et de retraitements, la réconciliation des comptes intra-groupe. Il existe pour la consolidation un référentiel qui définit, pour l'ensemble des entités du Groupe, un plan comptable et des procédures de gestion concernant les principaux postes comptables.

L'établissement des comptes consolidés 2009 a été réalisé avec l'assistance d'un cabinet extérieur.

• Contrôle des informations contenues dans les tableaux de bord

L'établissement et la diffusion des tableaux de bord sont réalisés par les contrôleurs de gestion des filiales sous la responsabilité des Directeurs Généraux respectifs. Au niveau du Groupe, le contrôle de gestion a pour mission, sous la responsabilité de la Direction Financière, de s'assurer de la cohérence des informations reçues, et d'établir un tableau de bord synthétique à l'attention de la Direction Générale et du Conseil d'administration.

• Contrôles opérationnels

Ils sont largement facilités par l'existence de systèmes d'information intégrés. Ceux-ci signalent les anomalies qui sont alors analysées et traitées par les responsables concernés.

Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion Groupe définit les calendriers et le contenu des reporting des filiales. Il anime le processus budgétaire et s'assure de la mise à jour régulière des prévisions. Il veille à la cohérence des informations fournies et définit les méthodes de chiffrage des différents coûts de production.

Le contrôle de gestion des pôles participe activement à l'établissement des budgets et des plans d'actions associés. Il analyse et contrôle les engagements, met en évidence les risques, anomalies et écarts, propose des actions correctives. Il a aussi pour mission de s'assurer de la fiabilité des informations diffusées auprès de la Direction Générale.

Système d'information

Les systèmes d'information font l'objet :

- d'une analyse des menaces, des impacts et des vulnérabilités pour établir leur niveau de risque,
- d'une analyse de ce qui doit être protégé, de sa valeur et du niveau de disponibilité nécessaire,
- de l'application d'une politique de sécurité permettant d'assurer un service conforme aux besoins de l'entreprise.

Dans ce cadre, des procédures de protection et de prévention sont appliquées :

- les matériels sont situés dans des locaux disposant de protection contre les intrusions physiques et l'incendie,
- les accès au réseau interne de l'entreprise sont contrôlés, protégés et validés par des outils de pare-feu, d'anti-virus et d'anti-spam, mis à jour à leurs dernières versions,
- les données sont sauvegardées à des fréquences quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles, et ces sauvegardes sont stockées dans des coffres-forts à l'épreuve du feu,
- le niveau de service des applications et des matériels les plus critiques est assuré par des contrats de maintenance associés à des délais de remise en service adaptés.

9. Gestion des risques

Dans les filiales concernées, le Groupe a mis en place une cellule de gestion des risques chargée d'identifier et de gérer les risques liés aux performances techniques et de production prévues dans les contrats commerciaux.

Le Groupe dispose également d'une cellule d'assistance de ses filiales affectée à la maîtrise des risques juridiques et financiers qui donne en particulier son appréciation :

- sur les termes des contrats commerciaux engageant les sociétés du Groupe,
- sur la sécurisation des paiements des clients,
- sur la maîtrise du risque de change.

Cette cellule est constituée de 2 personnes spécialisées en droit des affaires et en financements internationaux.

Depuis le 1er janvier 2008, le Groupe a souscrit une assurance la garantissant contre les risques de non paiement et de fabrication consécutifs à la défaillance financière de ses clients.

Le Groupe n'a pas identifié de risques juridiques et environnementaux.

Assurance Responsabilité Civile

NSC Groupe a souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile pour le compte de l'ensemble de ses filiales. Cette police couvre, dans le monde entier, la responsabilité de l'ensemble des sociétés du Groupe du fait de leurs activités. La détermination des capitaux à assurer, la souscription de la police et la gestion des dossiers sont effectuées par NSC Groupe.

Suivi des affaires

Le Groupe a mis en place, pour l'ensemble des filiales, un suivi des risques financiers liés aux placements réalisés, et aux affaires commerciales en cours.

10. Relations avec les Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2005 a renouvelé la Société Einhorn, Mazars & Guérard, SA à Strasbourg en qualité de Commissaire aux comptes titulaire (devenue Mazars au 13.11.2008), et la Fiduciaire de l'Industrie et du Commerce, SA à Strasbourg en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour les exercices 2005 à 2010 inclus (devenue Mazars Fiduco au 13.11.2008).

La même Assemblée a nommé la Société Fiduciaire de Révision SA à Mulhouse en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire et la société Alpha Audit, SAS à Mulhouse en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant pour les exercices 2005 à 2010 inclus.

Ils ont libre accès aux documents et peuvent librement communiquer avec toute personne nécessaire à la réalisation de leur mission, conformément à la loi.

Les Commissaires aux Comptes sont régulièrement invités et assistent aux réunions du Conseil d'administration arrêtant les comptes semestriels et annuels, ainsi qu'aux réunions du Comité d'Audit, si nécessaire.

11. Événements marquants

Aucun fait marquant n'est à signaler pour l'exercice 2009.

12. Conclusion : objectifs à court et moyen termes

Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne en adéquation avec l'évolution des risques auxquels il peut être confronté.

Le programme de travail 2010 est axé sur la poursuite :

- de l'amélioration du programme d'audit,
- de la mise à jour des principes et méthodes de consolidation.

“Documents comptables annuels au 31 décembre 2009”

"A – Comptes consolidés"

1	Bilan consolidé	
2	Compte de résultat consolidé	
3	Tableau des flux de trésorerie consolidé	
4	Variation des capitaux propres	
5	Notes annexes	
	Note 1	Principes comptables
	Note 2	Principales sources d'incertitude
	Note 3	Évolution du périmètre de consolidation
	Note 4	Information par segments d'activité et par zones géographiques
	Note 5	Frais de recherches et développement
	Note 6	Impôt
	Note 7	Résultat par action
	Note 8	Écarts d'acquisition
	Note 9	État de l'actif immobilisé
	Note 10	Stocks et en-cours
	Note 11	Dividende
	Note 12	Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière
	Note 13	Provisions
	Note 14	Passifs financiers
	Note 15	Actifs financiers
	Note 16	Résultat financier
	Note 17	Effectifs
	Note 18	Corrections d'erreurs
	Note 19	Engagements
	Note 20	Liste des filiales et méthodes de consolidation
	Note 21	Rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants
	Note 22	Honoraires des Commissaires aux Comptes
	Note 23	Faits marquants de l'exercice 2009
	Note 24	Éléments significatifs postérieurs à la date de clôture des comptes

"I – Bilan consolidé"

ACTIF

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Ecarts d'acquisition - Note 8	8 348	8 540	8 040
Immobilisations incorporelles - Note 9	273	399	373
Immobilisations corporelles - Note 9	11 083	12 376	12 515
Immobilisations financières - Note 15	1 256	1 526	3 170
Entreprises associées	0	0	0
Impôts différés - Note 6	538	557	2 268
Actifs financiers non courants - Note 15	5380	5 736	5 959
Total actifs non courants	26 878	29 134	32 325
Stocks et en- cours - Note 10	21 857	30 142	32 048
clients et comptes rattachés - Note 15	13 675	19 240	29 424
Autres créances comptes de régularisation	4 366	6 517	6 440
Impôts courants	538	2 247	1 297
Actif courant destiné à la vente	0	0	108
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Note 15	29 221	32 407	38 594
Total actifs courants	69 656	90 553	107 911
Total de l'actif	96 535	119 687	140 236

PASSIF

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Capital	8 772	8 772	8 900
Primes	0	0	0
Réserves et résultat	40 140	59 631	60 854
Autres	690	100	68
Capitaux propres – part du groupe	49 602	68 503	69 823
Intérêts minoritaires	0	-1	299
Total des capitaux propres (IV)	49 602	68 503	70 122
Provisions pour risques et charges - Note 13	15 689	13 855	20 661
Impôts différés - Note 6	1 944	1 890	1 965
Emprunts et dettes financières non courants - Note 14	2 483	3 257	3 522
Total des passifs non courants	20 117	19 001	26 147
Emprunts et dettes financières courants - Note 14	1 026	1 027	3 480
Fournisseurs et comptes rattachés - Note 14	8 450	11 295	16 888
Impôts courants	116	1	2
Autres dettes et comptes de régularisation - Note 14	17 224	19 860	23 597
Total passifs courants	26 816	32 183	43 967
Total du passif	96 535	119 687	140 236

“II a – Compte de résultat consolidé”

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007*
Chiffres d'affaires - Note 4	77 417	113 982	115 647
Autres Produits d'exploitation	2 093	6 675	4 298
Produits de l'activité	79 510	120 657	119 945
Achats consommés	- 35 442	- 45 737	- 46 601
Services extérieurs	- 19 401	- 31 166	- 29 790
Charges de personnel	-38 628	-38 178	-38 960
Autres charges d'exploitation	- 3 581	- 3 511	- 2 886
Impôts et taxes	- 2 317	- 2 556	- 2 050
Dotations aux amortissements et aux provisions	973	2 386	- 5 397
Résultats opérationnel	- 18 886	1 894	- 5 740
Coût de l'endettement financier - Note 16	- 192	- 490	215
Autres charges financières - Note 16	- 347	- 719	- 313
Autres produits financiers - Note 16	1 319	1 279	2 369
Résultat courant (des sociétés intégrées)	- 18 105	1 965	- 3 469
Impôts sur les résultats - Note 6	- 99	- 1 811	2 307
Résultat net (de l'ensemble consolidé)	- 18 203	154	- 1 162
Intérêts minoritaires	0	0	- 87
Résultat net (part du groupe)	- 18 203	154	- 1 249
Résultats dilué par action - Note 7	-33,20	0,28	-2,27
Résultats par action - Note 7	-33,20	0,28	-2,25

* Chiffres retraités à la suite du changement de méthode comptable concernant la présentation du Crédit Impôt Recherche

"II b – État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres"

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Résultat net (de l'ensemble consolidé)	- 18 203	154	- 1 162
Ecart de conversion	- 54	190	-355
Autres gains et pertes	0	-392	224
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 54	- 202	- 131
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 18 257	-48	- 1 293
-dont part du groupe	- 18 257	- 48	- 1 206
-dont part des minoritaires	0	0	- 87

Les variations du tableau des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres n'ont pas eu d'effets sur l'impôt.

"II c – Analyse de certains postes du compte de résultat"

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
- Production immobilisée	437	490
- Subventions d'exploitation	112	12
- Crédit d'impôt recherche	728	890
- Produits de la garantie sur stock chez Finlande	479	1 646
- Autres produits	169	362
- Produits nets des cessions d'immobilisations	168	3 275
Autres produits d'exploitation :	2 093	6 675
- Litige bancaire	- 2 427	
- Charge de garantie sur stock		- 2 003
- Redevance pour brevets	- 180	- 205
- Charges de sinistres	- 281	- 760
- Autres charges	- 693	- 543
Autres charges d'exploitation :	- 3 581	- 3 511

Hors effet du coût des PSE, la masse salariale diminue de 5 601 K€ soit 14,5%. Cette évolution est le fruit des mesures prises de réductions d'effectifs, de chômage partiel et des prêts de personnel.

“III. – Tableau des flux de trésorerie”

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat net	-18 203	154
Dotations aux amortissements et provisions	16 936	13 744
Reprises de provisions	-11 120	-27 082
Valeur nette comptable des actifs cédés	248	13 463
Produit des cessions	-409	-3 512
Résultat des cessions	-161	9 951
Variation des impôts différés activés - Note 6	54	1 637
Marge brute d'autofinancement après impôts	-12 495	-1 596
Variation des stocks - Note 10	6 995	-1 840
Variation des créances d'exploitation	9 149	8 883
Variation des dettes d'exploitation - Note 14	-5 366	-9 331
Variation du besoin en fonds de roulements	10 779	-2 287
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE	-1 716	-3 883
Incorporelles - Note 9	-90	-318
Corporelles - Note 9	-977	-2 341
Financières - Note 9	-13	-490
Opérations d'investissement, autres que titres de participation	-1 079	-3 149
Incorporelles et corporelles	409	3 445
Financières		199
Produits de cession des actifs, autres que titres de participation	409	3 644
Acquisitions de titres de participation		-801
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS	-670	-306
Variation des dettes financières	-458	-717
Variation des avances conditionnées	590	32
Dividende versé aux actionnaires - Note 11	-1 233	-1 233
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS	-1 101	-1 919
Ecart de conversion	-19	207
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	-3 506	-5 901
TRESORERIE A L'OUVERTURE	37 856	43 757
TRESORERIE A LA CLOTURE	34 350	37 856
TRESORERIE A LA CLOTURE	34 350	37 856
Trésorerie active :	34 601	38 143
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 221	32 450
Provisions sur trésorerie et équivalents	0	-44
Trésorerie et équivalents de trésorerie (nets)	29 221	32 407
Actifs financiers non courants-note 15	5 380	5 736
Trésorerie passive :	-251	-286
Soldes créditeurs en banque	-251	-286

Remarque : La maîtrise des flux de trésorerie est liée à la baisse des besoins en fonds de roulement en relation avec la chute de l'activité, mais aussi au décalage sur 2010 du décaissement du plan social en cours de réalisation dans la société Asselin-Thibeau pour un montant de 5 556 K€. Ce coût a entièrement été provisionné en 2009.

"IV - Variation des capitaux propres consolidés"

(en milliers d'euros)

Situation à la clôture de l'exercice 2007

Mouvements de l'année 2008

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Affectation du résultat

Variation des avances conditionnées

Distribution dividende

Titres d'autocontrôle

Divers

Situation à la clôture de l'exercice 2008

Mouvements de l'année 2009

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Affectation du résultat

Variation des avances conditionnées

Distribution dividende

Divers

Situation à la clôture de l'exercice 2009

Les dividendes distribués, pour un montant de 2,25 € par action concernent exclusivement les actions ordinaires

Capital	Réserves consolidées	Résultat	Ecart de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Autres fonds propres	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total
8 900	62 949	-1 249	-353	-493	69	69 823	299	70 122
	-392	154	190			-48		-48
	-1 249	1 249						
					32	32		32
	-1 233					-1 233		-1 233
-128	-484			491		-121		-121
	51					51	-299	-248
8 772	59 642	154	-163	-2	100	68 503	0	68 503
		-18 203	-54			-18 257		-18 257
	154	-154						
					590	590		590
		-1 233				-1 233		-1 233
8 772	58 563	-18 203	-217	-2	690	49 603	0	49 603

"Annexes aux comptes consolidés"

NSC Groupe est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 170, rue de la République, 68500 Guebwiller (France) et est cotée sur le marché Eurolist, compartiment C, d'Euronext à Paris. Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de NSC Groupe et de ses filiales.

Les états financiers au 31 décembre 2009 sont impactés par les deux normes suivantes, d'application obligatoire à compter des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

- IFRS 8 " Secteurs opérationnels "
- IAS 1 révisée " Présentation des états financiers " :
le Groupe a opté pour la présentation du résultat global sous forme de deux états distincts :

- Le compte de résultat consolidé
- L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Les autres normes et interprétations applicables de manière obligatoire pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 n'ont pas d'incidence sur les comptes du Groupe au 31.12.2009. Nous estimons que l'impact des normes ou interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 31.12.2009 sur les états financiers de première application n'est pas significatif.

Le Groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie textile, du peignage et de la filature, à l'industrie des surfaces nontissées, ainsi qu'à l'industrie de l'emballage papier.

Le Conseil d'administration a arrêté le 25 mars 2010 les états financiers consolidés au 31 décembre 2009. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires. Sauf indication contraire, tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe qui sont publiés au titre de l'exercice 2009 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne. Les règles et les méthodes comptables appliquées sont les mêmes que celles de l'exercice précédent à l'exception des changements indiqués en introduction.

Nous rappelons ci-dessous les principes essentiels de ces normes:

1- Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2- Méthodes de consolidation

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

La mise en équivalence s'appliquerait à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%. Aucune société ne remplit les conditions pour une mise en équivalence.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

3- Regroupements d'entreprises

Regroupements postérieurs au 1er janvier 2004 : ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écarts d'acquisition (cf. immobilisations incorporelles et corporelles).

4 - Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de la période.

La différence de conversion résultant de l'écart entre les cours d'ouverture et de clôture est inscrite dans les capitaux propres au poste " Différence de conversion ".

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

5 - Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée, l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée, les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.
- Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée, si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation. L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

- Les frais de développement de logiciels immobilisés sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Par ailleurs, des frais de développement spécifiques clients (dépenses facturables, engagées dans le cadre de contrats signés avec la clientèle), sont inclus dans les travaux en cours, à une valeur ajustée à l'état d'avancement du projet

7 - Immobilisations incorporelles et corporelles, écarts d'acquisition

Conformément à la norme IAS 16 " Immobilisations corporelles " et à la norme IAS 38 " Immobilisations incorporelles ", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

a) Amortissements

- Immobilisations incorporelles : les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels. Elles sont généralement amorties linéairement sur des durées de 4 ans. Toutes les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie estimée.
- Immobilisations corporelles : les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions et matériels industriels	
Bâtiments industriels	20 ans
Ouvrages d'infrastructure	10 -20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 - 10 ans
Bâtiments administratifs et commerciaux	
	20 - 40 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire. Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui transfèrent au Groupe (locataire) tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées de vie estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

b) Dépréciations

Conformément à la norme IAS 36 " Dépréciation d'actifs ", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

c) Écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition font l'objet, à la clôture de l'exercice, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du Groupe, à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants (y compris les écarts d'acquisition). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des flux futurs de résultats, actualisés sur une période correspondant au cycle économique de l'activité (7 ans), auxquels est ajoutée la valeur des capitaux propres actuelle retraités des plus ou moins values latentes sur éléments d'actif.

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

8°) Actifs et Passifs financier

a) Définition des actifs et passif non courants :

Les actifs et passifs financier dont les échéances sont à plus d'un an sont comptabilisés en actifs ou passifs financiers non courants. Ainsi, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée, les actions cotées et les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont considérés comme des actifs financiers non courants. Les passifs financiers non courants sont composés des provisions pour risques et charges, des impôts différés passif ainsi que des autres passifs financiers dont l'échéance est à plus d'un an. Les actifs concernés figurent dans la rubrique " Actifs financiers non courants".

Les Passifs dans la rubrique " Passifs financiers non courants ".

b) Évaluation :

A chaque arrêté des comptes, le Groupe analyse l'ensemble de ses actifs et passifs financiers afin d'identifier et de valoriser les éventuelles pertes de valeur.

Les actifs de trésorerie sont tous considérés comme des actifs financiers en juste valeur par le résultat. Ils sont évalués à leur juste valeur et les écarts entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés en résultat. (" Autres produits et charges financières ")

Le Groupe ne dispose d'aucun placement analysé comme détenu jusqu'à l'échéance.

Les prêts, les créances et les dettes de l'entreprise sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur. Les montants sont actualisés lorsque leurs échéances sont supérieures à un an.

Le Groupe ne dispose d'aucun actif financier disponible à la vente, les participations faisant toutes l'objet d'une consolidation.

c) Décomptabilisation :

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 " Instruments financiers : informations à fournir et présentation " est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'en attend plus de flux de trésorerie futurs et/ou transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Les créances commerciales cédées sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur ont été analysées comme un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à ces actifs, permettant leur sortie du bilan.

9°) Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au coût de revient. Ils sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Le coût de revient, incluant les coûts indirects de production, est évalué sur la base d'une activité normale.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Il en résulte que la valorisation des stocks et encours ne subit pas l'influence d'une éventuelle sous activité.

Les stocks à écoulement lent sont dépréciés selon une méthode statistique.

10°) Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle et d'auto détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, ainsi que leur dépréciation éventuelle, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

11°) Avantages postérieurs à l'emploi

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites au bénéfice du personnel.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés ("Valeur actuelle probable antérieure") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.
- La méthode dite du corridor est appliquée lorsque les écarts actuariels sont dus à des changements d'hypothèses de calcul. Ils sont alors comptabilisés et amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France et en Allemagne, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

12°) Provisions pour restructuration et coûts de restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture (31 décembre) par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux pré-retraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

13°) Impôts

En application de IAS 20 les crédits d'impôts recherche sont comptabilisés dans la rubrique " Autres produits d'exploitation ".

Des impôts différés sont calculés sur les différences entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée, c'est-à-dire que les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés actifs sont appréciés en tenant compte de leurs probabilités futures d'utilisation. En revanche, les impôts différés passifs sont intégralement passés en compte.

14°) Revenus

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et les produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en revenus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

En général, les revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Les paiements partiels reçus sur contrats avant qu'ils n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie, retours et assimilés sur la base des conditions contractuelles et de données statistiques issues de l'expérience passée.

15°) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 " Tableau des flux de trésorerie ", la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Le montant figurant à l'actif du bilan dans la rubrique " Trésorerie et équivalents de trésorerie " satisfait aux précisions apportées ci-dessus.

Les découverts bancaires, étant assimilés à un financement, sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Ils figurent dans la rubrique " Emprunts et dettes financières courantes ".

16°) Financement à la clientèle

Le groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan.

17°) Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 " Paiement fondé sur des actions ", les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en augmentation du poste "Primes" à la date d'octroi, neutralisée au sein des capitaux propres par le débit d'un compte de rémunération différée (sous-compte du compte "Primes"), qui est amorti par le résultat sur la période d'acquisition des droits sur la ligne " rémunérations payées en actions".

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1er janvier 2005, seront comptabilisés selon la norme IFRS 2.

18°) Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat, des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, du bilan et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées, lorsque la situation se présente.

19°) Impôts et Taxes

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Économique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le Groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature.

Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

La CET reste calculée sur des bases mixtes comprenant des éléments qui ne répondent pas à la définition d'un résultat imposable au sens de la norme IAS 12.

NOTE 2 – PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales " IFRS " implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

1°) Dépréciation des stocks

Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur l'analyse statistique des délais d'écoulement et de l'arrêt de la commercialisation de certaines lignes de produits. Des délais d'écoulement ou des dates d'arrêt de commercialisation réalisés très différents de ceux utilisés dans le calcul peuvent affecter sensiblement le résultat.

2°) Dépréciation des créances clients et des prêts

Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrement plus faible que celui estimé, la défaillance de clients, peuvent avoir un impact négatif sur les résultats.

Le groupe utilise des instruments financiers pour limiter son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

3°) Frais de développement activés, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Les conditions d'activation des frais de développement sont énoncées en note 1-6.

Comme indiqué en note 1-7, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux écarts d'acquisition, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

4°) Dépréciation d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 " Dépréciation d'actifs ", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note 1-7). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

5°) Provision pour garantie et autres provisions pour litiges commerciaux

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre des garanties données sur nos produits ou des pertes à terminaison. Ces provisions sont calculées sur la base de données statistiques ou sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont mentionnées sous la rubrique " dotation aux amortissements et provisions ". Le montant des coûts et pénalités qui seront réellement payés peut différer des montants initialement provisionnés.

6°) Impôts différés

Les impôts différés comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables.

Pour les groupes d'intégration fiscale, l'impôt différé net résulte d'une compensation des impôts différés passifs et/ou actifs entre les différentes sociétés du groupe d'intégration.

Lorsque les compensations opérées laissent apparaître un solde d'impôt différé net actif, NSC Groupe ne conserve à son actif que la quote-part d'impôt correspondante aux futurs bénéficiaires évalués prudemment.

7°) Provision pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué en note 1-11 le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. Pour ces derniers, l'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, la rentabilité des placements dédiés à ces régimes, des augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité, ainsi que l'âge probable de départ à la retraite. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 12 du présent document. Les écarts actuariels ainsi dégagés sont comptabilisés et amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

8°) Reconnaissance des revenus

Comme indiqué en note 1-14 les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien.

NOTE 3 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Aucune modification n'est intervenue au cours de l'année 2009 dans le périmètre de consolidation.

NOTE 4 – INFORMATION PAR SEGMENTS D'ACTIVITE

Les activités du Groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie :

- du peignage et de la filature regroupées dans le pôle Fibre to yarn,
- des surfaces nontissées rassemblées dans le pôle Nonwoven,
- de l'emballage papier, constituées au sein du pôle Packaging.

Le pôle " Autres " inclut les activités de structures et périphériques aux métiers du Groupe, telles que les services commerciaux à l'international, la mise à disposition des immeubles, la fourniture de composants de fonderie, l'activité de réassurance ainsi que la holding regroupant les frais de siège. Aucune de ces activités ne répond à des critères de taille suffisants pour être présentée comme un pôle indépendant.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les pôles d'activité.

Année 2009 par activités

En milliers d'euros	NSC Nonwoven	NSC Fibre to yarn	NSC Packaging	NSC Autres	Rapprochement	Total
Production propre vendue	35 309	31 799	17 849	12 831	- 20 370	77 417
Résultat opérationnel	- 9 644	- 8 846	109	- 1 516	1 010	- 18 886

Année 2008 par activités

En milliers d'euros	NSC Nonwoven	NSC Fibre to yarn	NSC Packaging	NSC Autres	Rapprochement	Total
Production propre vendue	50 334	59 952	20 470	19 156	-35 929	113 982
Résultat opérationnel	- 1 338	-386	-525	3 933	210	1 894

Pour chacune des périodes indiquées, les informations par pôles d'activités, issues du reporting interne du Groupe, reprennent des chiffres des comptes sociaux.

Le rapprochement avec les chiffres consolidés provient :

- De définitions différentes des indicateurs :
- La production propre vendue représente le chiffre d'affaires réalisé par le pôle uniquement avec ses propres produits et services, alors que le chiffre d'affaires consolidé prend en compte les ventes pour compte de co-participants et les ventes de machines d'essais...
- Le résultat opérationnel correspond à la somme du résultat d'exploitation et du résultat exceptionnel constatés dans les comptes sociaux. Dans le chiffre consolidé il comprend les crédits d'impôt recherche contrairement aux comptes sociaux.
- Des retraitements de consolidation : Élimination des opérations entre sociétés du groupe, influence des pourcentages de détention...

Toutes les relations commerciales inter pôles sont établies sur la base de prix de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Pour chacun des pôles, le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation est supérieur à 90% du chiffre d'affaire total.

Il n'existe aucun client représentant plus de 10% du chiffre d'affaire total.

En 2009, tous les pôles d'activité ont été lourdement affectés la crise; au-delà il convient de noter que les comptes sociaux ont été affectés:

- pour NSC Nonwoven : d'une part, la constitution d'une provision pour restructuration de 5,6 M€ en vue de la fermeture du site de Tourcoing et, d'autre part, la réalisation d'une plus-value de 4,4 M€ constatée sur la vente d'un bien immobilier à une société du Groupe. Cette plus value a été éliminée par les opérations de consolidation.
- Pour NSC Packaging : la vente d'une ligne de préparation de surfaces en fibre de carbone pour un montant 5,4 M€.

NOTE 5 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucun frais de développement ne figure dans les immobilisations incorporelles au 31/12/2009.

NOTE 6 – IMPOT

Une convention d'intégration fiscale lie la société mère NSC Groupe avec ses filiales françaises détenues à plus de 95%. Il s'agit des filiales Monomatic, Asselin-Thibeau, NSC Florival, Pakea, Fonderie Schlumberger et Fréaco.

Pour l'exercice 2009, une économie d'impôt de 306 K€ a été réalisée du fait de cette convention.

Une seconde convention d'intégration fiscale a été conclue entre les sociétés Euroschor et N Schlumberger.

Pour l'exercice 2009, aucune économie d'impôt sur les sociétés n'a été réalisée du fait de cette convention.

1°) Analyse de la charge d'impôt :

En milliers d'euros	2009	2008
Impôts courants		
Impôts sur les bénéfices	-44	-144
Impôts différés		
Charges d'impôts différés (sociétés intégrées fiscalement)		-1 801
Produits d'impôts différés (hors intégration fiscale)	-54	134
Total	-99	-1 811

Les charges ou produits d'impôt sont constatés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés retenu est celui qui est en vigueur pour l'exercice considéré.

2°) Impôts différés inscrits au bilan

en milliers d'euros	2009	2008
Groupe d'intégration fiscale NSC Groupe		
IDA sur déficits	13 103	7 990
Autres IDA	984	900
IDP sur provisions réglementées	-1 220	-1 403
Autres IDP	-347	-281
Dépréciation d'IDA	-12 519	-7 206
Solde IDA	0	0
Solde IDP	0	0
Groupe d'intégration fiscale Euroschor		
IDA sur déficits	4 316	3 824
Autres IDA	39	63
IDP sur actualisation des dettes	-80	-107
Autres IDP	-5	-11
Dépréciation d'IDA	-4 271	-3 769
Solde IDA	0	0
Solde IDP	0	0
Hors groupe d'intégration fiscale		
Sociétés en situation d'IDA nets		
IDA sur déficits	2 993	1 498
Autres IDA	384	383
IDP	-50	-77
Dépréciation d'IDA	-2 788	-1 247
Solde IDA	538	557
Sociétés en situation d>IDP nets		
IDP sur provisions IFC et Fluctuation de sinistralité	-1 660	-1 590
Autres IDP	-285	-300
Solde IDP	-1 944	-1 890

Dans les groupes d'intégration fiscale les impôts différés actif (IDA) disponibles après imputation des impôts différés passif (IDP) ont été provisionnés de manière à ne conserver que la part estimée récupérable dans un délai raisonnable. Compte tenu des incertitudes engendrées par la crise pour l'exercice 2009, nous avons déprécié la totalité des IDA accumulés.

Hors groupes d'intégration fiscale, les IDA nets créés au cours de l'exercice ont été limités à 538 K€ ; il s'agit des impôts raisonnablement jugés récupérables dans un horizon assez court. Ils concernent essentiellement les reports déficitaires de la société NSC USA.

Les principales sources d'impôt différé passif sont liées aux provisions pour retraite et avantages assimilés et pour fluctuation de sinistralité de la société SOFREA

2°) Origine des impôts différés

en milliers d'euros	2009	2008
Déficits reportables	20 142	13 312
Provisions non déductibles	118	137
Décalages temporaires	63	97
Marges sur stocks	216	260
Autres	426	381
Apports partiels d'actifs	583	472
Total IDA	21 819	14 659
Compensations d'IDA par des IDP	-1 702	-1 880
Dépréciations IDA	-19 579	-12 222
IDA inscrits au bilan	538	557
Provisions IFC et FS	-1 660	-1 590
Actualisation des créances et des dettes	-130	-128
Réévaluation des actifs financiers	-302	-336
Provisions réglementées	-1 222	-1 412
Crédit-bail	-140	-138
Autres IDP	-193	-166
Total IDP	-3 647	-3 770
Compensation d'IDA par des IDP	1702	1880
IDP inscrits au bilan	-1 944	-1890

3°) Réconciliation entre la charge d'impôts totale et la charge d'impôts théorique

En milliers d'euros	2009	2008
Résultat courant	-18 105	1 965
Impôt théorique au taux national (33,1/3%)	0	655
Imputation des déficits antérieurs	0	-952
Variation d'impôts différés	54	1 667
Autres	45	441
Charge d'impôts	99	1 811

NOTE 7 - RESULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL

	2009	2008	2007
Résultat de base par action	-33,20	0,28	-2,25
Résultat dilué par action	-33,20	0,28	-2,27
Résultat de base et dilué (en K€)	-18 203	154	-1 249
Nombre d'action moyen pondéré (résultat de base)	548 250	548 250	556 250
Nombre d'action moyen pondéré (résultat de base)	548 250	548 250	550 086

Le capital est composé de 548 250 actions entièrement libérées, ouvrant droit au dividende et de nominal 16€. Aucun mouvement n'est intervenu sur l'exercice.

Il n'existe pas d'instrument financier dilutif de capital. Au 31/12/2008 370 636 actions étaient à droit de vote double. Au 31/12/2009 465 664 actions sont à droit de vote double

NOTE 8 - ECARTS D'ACQUISITION

en milliers d'euros	Valeur comptable nette 31/12/2008	Dépréciation 2009	Valeur comptable nette au 31/12/2009
NSC Nonwoven	192	192	0
NSC Packaging	8 348	0	8 348
NSC Fibre to Yarn	0	0	0
Total	8 540	192	8 348

Tous les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Compte tenu des perspectives des sociétés du pôle Packaging, aucune nouvelle dépréciation n'a été pratiquée en 2009. Pour la conduite du test de dépréciation, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Augmentation du chiffre d'affaires annuel de 8,8% en moyenne sur 6 ans résultant de la commercialisation de nouveaux produits et d'une sortie progressive de la crise actuelle,
- Taux d'actualisation de 5%.

NOTE 9 - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

1°) Valeurs brutes

en milliers d'euros	Ecarts d'acquisition	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Valeurs brutes 31.12.08	14 266	2 752	67 382	1 528	85 928
Acquisitions ou transferts *		98	977	48	1 123
Cessions ou diminutions		141	682	318	1 141
Variations de périmètre					0
Variations de change		-5	-55	-1	-60
Valeurs brutes 31.12.09	14 266	2 704	67 622	1 259	85 850

* dont transferts des immobilisations incorporelles 8 k€ et actualisation des immobilisations financières 36 k€

2°) Amortissements et pertes de valeurs

en milliers d'euros	Ecarts d'acquisition	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Amortissements 31.12.09	5 726	2 352	55 005	2	63 084
Dotations ou transferts	192	223	2 000		2 415
Cessions ou diminutions		141	426		567
Variations de périmètre					0
Variations de change		-4	-41		-45
Amortissements 31.12.09	5 918	2 430	56 539	2	64 888

3°) Valeurs nettes

en millions d'euros	Ecarts d'acquisition	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Valeurs nettes 31.12.08	8 540	399	12 376	1 526	22 843
Valeurs nettes 31.12.09	8 348	273	11 83	1 256	20 962

Les biens faisant l'objet d'un crédit-bail sont retraités lorsque leur valeur unitaire dépasse le seuil de 50 K€. Ainsi, au titre des constructions en crédit-bail la société Asselin-Thibeau a souscrit pour un montant d'origine de 2 098 K€. Ce montant a été amorti à hauteur de 1 573 K€.

NOTE 10 – STOCKS ET EN-COURS

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Matières premières et marchandises	10 257	11 596
En cours de production	8 475	10 169
Produits finis	15 632	19 594
Total brut	34 363	41 359
Dépréciation	-12 507	-11 216
Total net	21 857	30 142

L'accroissement relatif de la dépréciation des stocks est le résultat de la dégradation du délai décaissement consécutif à la baisse du chiffre d'affaires, accompagné d'un durcissement des modalités de calcul.

A ce titre le Groupe a enregistré une perte de 1 206 K€, du fait de sa filiale italienne, particulièrement impactée.

NOTE 11 – DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, de ne pas distribuer de dividende au titre de cet exercice. Au titre des exercices antérieurs, l'assemblée avait décidé de distribuer un dividende à hauteur de 2,25 € par action pour 2007 et à hauteur de 2,25 € par action pour 2008.

NOTE 12 – Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière**Régimes de base**

Dans certains pays, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes sociaux concernés. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies et l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge. Au-delà des régimes de base, les régimes existants peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Régimes à conditions définies

Les prestations dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. Comme pour les régimes de base, l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à conditions définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode " valeur actuelle probable antérieure " (PBO).

Les calculs sont réalisés avec les principales hypothèses suivantes:

- Taux moyen d'inflation des salaires : 3%
- Taux moyen d'actualisation : 4%.
- Age de départ à la retraite : 65 ans.

Les changements d'hypothèses génèrent des écarts actuariels qui, lorsqu'ils sont significatifs, sont comptabilisés dans le résultat, par étalement sur la durée de vie active des bénéficiaires, selon la méthode du corridor.

Dans le cadre de cet engagement, notre Groupe a constitué en 1988 une société de réassurances afin de gérer ces indemnités de fin de carrière. Les engagements ainsi pris représentent, pour les sociétés françaises, un montant de 3 425 K€. Dans la société de réassurance, le montant du fonds d'assurance s'élève à 5 380 K€, et est comptabilisé en " actifs financiers non courants ". Ce montant est nanti au profit de l'assureur en contrepartie du risque garanti par celui-ci. Pour la partie non assurée, les sociétés françaises ont provisionné un montant de 187 K€ représentant la totalité de leurs engagements pour les IFC.

Pour les sociétés italiennes, les engagements pris pour les indemnités de fin de carrière s'élèvent à 3 118 K€. Ce montant n'est pas géré par notre société de réassurance et est partiellement couvert par des actifs financiers pour un montant de 252 K€.

NOTE 13 - PROVISIONS

en milliers d'euros	Montants 31.12.09	Augmentations de l'exercice	Diminutions ou reprises utilisée	non utilisées	Montants au 31.12.09
Pour risques de garantie aux clients	2 181	1 319	1 201	383	1 916
Pour risques de pertes	39	0	39	0	0
Pour risques divers	3 237	573	2 894	0	917
Total provisions pour risques	5 457	1 892	4 133	383	2 833
Pour charges techniques	323	90	203	60	150
Litiges fiscaux	280	0	101	12	167
Provisions pour charges diverses	979	318	365	271	661
Pour charges de restructuration	381	5 556	307	0	5 629
Pour charges de fin de carrière	6 435	170	148	208	6 249
Total provisions pour charges	8 398	6 133	1 124	551	12 856
Total provisions	13 855	8 026	5 257	934	15 689
Impôt différé passif	1 890	54	0	0	1 944
TOTAL PROVISIONS	15 745	8 080	5 257	934	17 634

Les principales provisions inscrites au bilan concernent :

- Les provisions pour risques divers s'élèvent à 917 K€, en diminution de 2 321 K€ ; cette évolution est principalement lié à la reprise de la totalité de la provision constituée par NSC Florival en couverture du litige bancaire, à la suite du jugement en appel prononcé en défaveur du groupe. En conséquence les hypothèques mise en place par les banques, pour un montant de 2 116 K€, ont été levées le 3 février 2010.
- Les provisions pour charges restructuration s'élèvent à 5 629 K€, en augmentation de 5 556 K€, essentiellement constituées en couverture du plan de restructuration de Asselin-Thibeau, prévoyant la fermeture du site de Tourcoing.
- Les provisions pour charges de fin de carrière concernent essentiellement la société Finlane pour 2 967 K€ et la société Sofrea pour 3 036K€.
- Les provisions constituées dans le pôle Nonwoven, en couverture des risques pour litiges commerciaux, litiges techniques et garanties données aux clients s'élèvent à 1 040 K€.

NOTE 14 - PASSIFS FINANCIERS

Selon la terminologie de IFRS 7, les passifs financiers sont tous des " Passifs encourus à des fins de transaction ". Ils se répartissent comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2009				31/12/2008			
	Moins de de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières	1 026	1 677	807	3 509	1 027	2 307	950	4 284
Fournisseurs et comptes rattachés	8 450	0	0	8 450	10 950	345	0	11 295
Impôts courants	116	0	0	116	1	0	0	1
Autres dettes et comptes de régularisation	17 224	0	0	17 224	19 844	16	0	19 860

Le montant de 1 026 K€ correspondant aux dettes financières à moins d'un an figure dans la rubrique " Emprunts et dettes financières courants ".

Le montant correspondant aux dettes financières à plus d'un an, soit 2 483 K€, a été porté dans la rubrique " Emprunts et dettes financières non courants ".

NOTE 15 - ACTIFS FINANCIERS

Les rubriques " Trésorerie et équivalent de trésorerie " et " placements financiers " sont évaluées en juste valeur par le résultat. Toutes les autres rubriques sont évaluées au coût amorti.

en milliers d'euros	31/12/2009				31/12/2008			
	Moins de de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Immobilisations financières	483	467	306	1 256	615	598	285	1 498
Clients et comptes rattachés						81		81
Autres créances et comptes de régularisation								
Placements financiers		5 380		5 380		5 736		5 736
Actifs financiers non courants		5 380		5 380		5 817		5 817
Clients et comptes rattachés	13 675			13 675	19 159			19 159
Autres créances et comptes de régularisation	4 366			4 366	6 517			6 517
Impôts courants	538			538	2 247			2 247
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 221			29 221	32 407			32 407

Les chiffres indiqués concernent des montants nets.

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués des actifs financiers placés en garantie des engagements pris par la société de réassurance dans le cadre des indemnités de fin de carrière.

Répartition des placements :

L'ensemble des placements financiers " Actifs financiers non courants " et " Trésorerie et équivalents de trésorerie ", est réparti ainsi :

	2009	2008
- Sur supports actions et obligations " corporate " à notation inférieure à BBB :	2%	2%
- Sur supports obligations " corporate " à notation supérieure ou égale à BBB :	8%	16%
- Sur supports obligations d'États ou placements de trésorerie :	90%	82%

NOTE 16 - RESULTAT FINANCIER

Le " Coût de l'endettement financier " correspond aux principaux postes suivants :

- Intérêts sur emprunts
- Plus ou moins-value sur opérations de forfaiting
- Intérêts sur mobilisation de créances ou d'effets commerciaux
- Intérêts sur crédits de trésorerie
- Escomptes accordés et obtenus
- Agios bancaires
- Actualisation des créances et des dettes

Les " Autres produits et charges financiers " correspondent essentiellement à :

- Gains et pertes de change
- Produits et charges des placements financiers
- Plus ou moins-values sur cessions d'actifs financiers
- Variation des provisions nettes pour dépréciation d'actifs financiers

NOTE 17 - EFFECTIFS

	2009				2008			
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Cadres	Employés	Ouvriers	Total
Total Nonwoven (1)	79	111	123	313	81	106	122	309
Total Fibre to yarn	16	84	122	221	17	84	131	232
Total Packaging	31	37	45	113	33	39	44	116
Total Autres (2)	13	26	27	66	13	26	36	77
Total	139	258	317	713	144	255	333	734

(1) L'effectif concerné par le plan social en cours chez Asselin-Thibeau s'élève à 85 personnes. Leur départ est programmé pour le 1er semestre 2010.

(2) La diminution de ce poste est le résultat du plan social portant sur 9 personnes réalisées par Fonderie Schlumberger en 2009.

Les effectifs des sociétés consolidées sont pris en compte en fonction du pourcentage d'intérêt.

NOTE 18 - CORRECTIONS D'ERREURS

Néant

NOTE 19 - ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

en milliers d' euros	Donnés	Reçus
Autres engagements		
Avals, cautions, garanties	2 088	151
Contrepartie pour achats et ventes à terme de devises	121	119
Crédits garantis non mobilisés ou garantis COFACE		45
Engagement crédit-bail mobilier	42	
Garanties données aux clients		
Hypothèques et nantissements	(*)	(*)
Retenues de garanties sur marchés		
Total :	2 251	315

(*) voir note 12 et 13

Les engagements des sociétés consolidées sont pris en compte en fonction du pourcentage d'intérêt.

NOTE 20 - LISTE DES FILIALES ET METHODE DE CONSOLIDATION

Société	Pays	% de contrôle	Méthode de consolidation
NSC Groupe	France	100,00	mère
Euroschor	France	50,00	proportionnelle
N. Schlumberger	France	50,00	proportionnelle
Finlane	Italie	50,00	proportionnelle
Seydel	Allemagne	50,00	proportionnelle
Pakea	France	100,00	globale
Monomatic	France	99,99	globale
Monomatic Italie	Italie	99,99	globale
Asselin-Thibeau	France	100,00	globale
SBA	Belgique	99,87	globale
NSC Wuxi	Chine	100,00	globale
NSC UK*	Royaume-Uni	99,90	globale
NSC USA	Etats-Unis	100,00	globale
NSC Japan	Japon	100,00	globale
NSC Deutschland*	Allemagne	100,00	globale
Servitex	Uruguay	99,90	globale
Fonderie Schlumberger	France	99,98	globale
NSC Florival	France	100,00	globale
Sofréa	Luxembourg	99,98	globale
Fréaco	France	99,98	globale

* Filiales en cours de liquidation

NOTE 21 - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS :

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2009 s'élève à 72 K€. Durant l'année 2009, le montant global des rémunérations versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du Groupe s'est élevé à 786 K€. Cette rémunération comprend les salaires, les primes, les avantages en nature.

NOTE 22 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés en charges en 2009 sont les suivants :

NSC Groupe :	123 K€
Autres sociétés du Groupe	157 K€
Total :	280 K€

A noter que les honoraires indiqués sont pris en compte en fonction des pourcentages de détention des sociétés.

NOTE 23 - Faits marquants de l'exercice 2009

Restructuration de la société Asselin-Thibeau avec fermeture du site de Tourcoing.

Cession par la société Asselin-Thibeau des bâtiments d'Elbeuf à la société NSC Florival pour 5M€.

NOTE 24 - Éléments significatifs postérieurs à la date de clôture des comptes

Néant

"B – Comptes sociaux"

- 1 Bilan au 31.12.2009
- 2 Compte de résultat
- 3 Projet d'affectation du résultat
- 4 Tableau de financement
- 5 Annexe aux comptes sociaux :
 - Note 1 Principes comptables
 - Note 2 Analyse des résultats
 - Note 3 Produits des participations
 - Note 4 Mouvements nets des dépréciations et amortissements financiers
 - Note 5 Impôt
 - Note 6 Titres de participations
 - Note 7 Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières
 - Note 8 Trésorerie à court terme
 - Note 9 Capital social
 - Note 10 Variation des capitaux propres
 - Note 11 Provisions pour risques et charges
 - Note 12 État des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice
 - Note 13 Informations concernant les entreprises liées
 - Note 14 Résultat exceptionnel
 - Note 15 Produits à recevoir
 - Note 16 Charges à payer
 - Note 17 Engagements de retraite
 - Note 18 Litiges
 - Note 19 Rémunérations
 - Note 20 Les engagements hors bilan
 - Note 21 Société consolidant
 - Note 22 Renseignements concernant les filiales
 - Note 23 Renseignements concernant les 5 derniers exercices

"Bilan au 31 décembre 2009"

ACTIF

(En Euros)	31/12/2009 Montants bruts	31/12/2009 Amortissements ou dépréciations	31/12/2009 Montants Nets	31/12/2008 Montants Nets
Frais d'établissement	0	0	0	0
Brevets, logiciels et progiciels	14 783	12 879	1 904	3 584
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	14 783	12 879	1 904	3 584
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques et outillages industriels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	26 680	22 086	4 594	7 044
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	26 680	22 086	4 594	7 044
Participations	85 357 611	36 452 788	48 904 823	63 454 823
Créances rattachées à des participations	1 304 629	0	1 304 629	1 956 674
Titres immobilisés	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	1 330	0	1 330	1 330
Autres immobilisations financières		3 156	1 250	1 906
Immobilisations financières	86 666 726	36 454 038	50 212 689	65 415 983
ACTIF IMMOBILISE	86 708 190	36 489 003	50 219 186	65 426 611
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	818 055	0	818 055	1 270 028
Autres créances	3 926 196	0	3 926 196	3 781 144
Créances	4 744 252	0	4 744 252	5 051 172
Disponibilités	18 606	0	18 606	435 401
Valeurs mobilières de placement	12 469 394	0	12 469 394	8 865 795
Disponibilités	12 488 000	0	12 488 000	9 301 196
Charges constatées d'avance	2 105	0	2 105	6 326
ACTIF CIRCULANT	17 234 357	0	17 234 357	14 358 694
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion actif	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	103 942 546	36 489 003	67 453 543	79 785 306

PASSIF

(En Euros)	31/12/2009	31/12/2008
Capital	8 772 000	8 772 000
Primes d'émissions, de fusions ...	0	0
Réserve légale ordinaire	890 000	890 000
Autres réserves	64 455 564	67 711 741
Report à nouveau	570 100	15 410
Résultat de l'exercice	-9 218 782	-2 022 614
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
CAPITAUX PROPRES	65 468 882	75 921 116
Avances conditionnées et emprunts participatifs	0	0
Autres dettes assorties de conditions particulières	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	849 862	1 079 862
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	849 862	1 079 862
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	374	275
Mobilisations de créances	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Emprunts et dettes financières	374	275
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	327 394	486 840
Dettes fiscales et sociales	538 887	532 152
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	268 144	1 765 060
Autres dettes	807 030	2 297 212
Produits constatés d'avance	0	0
DETTES	1 134 799	2 784 327
Compte de régularisation		
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL PASSIF	67 453 543	79 785 306

"II - Compte de résultat"

(en Euros)	31/12/2009	31/12/2008
Ventes	0	0
Prestations de services	2 403 963	2 643 337
Chiffre d'affaires	2 403 963	2 643 337
Subventions d'exploitation	0	0
Reprises sur provisions et amortissements	230 000	0
Transfert de charges d'exploitation	322 174	152 137
Autres produits	5	8
Produits d'exploitation	2 956 142	2 795 482
Achats stockés	0	0
Variation des stocks:	0	0
Autres achats et charges externe	-1 876 636	-2 133 482
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-33 498	-28 665
Salaires et traitements	-941 483	-932 895
Charges sociales	-435 066	-407 713
Dotations aux amortissements et provision	-4 130	-243 065
Autres charges d'exploitation	-72 006	-73 369
Charges d'exploitation	-3 362 820	-3 819 188
Résultat d'exploitation	-406 679	-1 023 707
Produits des participations	5 124 941	594 540
Produits des autres créances immobilisées	0	0
Intérêts et produits assimilés	299 834	121 129
Différences positives de change	41	104 496
Plus values sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	354 812
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	7 600	355 093
Produits financiers	5 432 415	1 530 070
Intérêts et charges assimilés	-46	-1
Moins values sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Dotations aux provisions	-14 550 980	-3 210 658
Autres charges financières	0	0
Charges financières	-14 551 026	-3 210 658
Résultat financier	-9 118 610	-1 680 588
Résultat courant avant impôts	-9 525 289	-2 704 295
Produits des cessions d'actifs	0	3 975 839
Reprises sur provisions et transfert de charges exceptionnelles	0	16 738 980
Autres produits exceptionnels	0	0
Produits exceptionnels	0	20 714 819
Charges exceptionnelles	0	-20 074 383
Dotations aux amortissements exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	-20 074 383
Résultat exceptionnel	0	640 436
Participation et intéressement des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	306 507	41 245
Total des produits	8 695 064	25 081 615
Total des charges	-17 913 846	-27 104 230
Résultat de l'exercice	-9 218 782	-2 022 614

“ III – Projet d'affectation du résultat”

Le résultat net NSC Groupe (société mère) s'établit en 2009 à une perte de 9 218 782 € à comparer à une perte de 2 022 614 € en 2008.

Il sera proposé à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2009 de ne pas verser de dividende unitaire au titre de l'exercice 2009.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2009 sera la suivante :

en Euros

Résultat de l'exercice	-9 218 781,96
Report à nouveau antérieur	570 099,87
Réserve facultative antérieure	64 455 564,13

Dividende prélevé sur le résultat

Dividende prélevé sur le report à nouveau

Dividende statutaire prélevé sur la réserve facultative

Dividende supplémentaire prélevé sur la réserve facultative

Total du dividende distribué **0,00**

Quote-part du résultat affecté au report à nouveau

Quote-part du résultat affecté sur la réserve facultative -9 218 781,96

Report à nouveau **570 099,87**

Réserve facultative **55 236 782,17**

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2009 Proposition	2008	2007	2006
Valeur nominale de l'action (€)	16,00	16,00	16,00	16,00
Nombre total d'actions	548 250	548 250	556 250	556 250
Dividende distribué par action	0,00	2,25	2,25	2,50
Montant éligible à l'abattement art. 158 CGI	0,00	2,25	2,25	2,50

"IV – Tableau de financement"

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net	-9 219	-2 023
Dotations aux amortissements et provisions	14 555	3 454
Reprise de provisions	-238	-17 094
Valeur nette comptable des actifs cédés	0	16 068
Produit des cessions	0	-3 976
Résultat de cession	0	12 092
Marge brute d'autofinancement après impôts	5 099	-3 571
Variation des stocks	0	0
Variation des créances d'exploitation	311	-2 394
Variation des dettes d'exploitation	-1 650	1 032
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 338	-1 362
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE	3 760	-4 933
Incorporelles	0	-5
Corporelles	0	-2
Financières	0	422
Opérations d'investissement	0	414
Produits de cession des actifs	0	3 976
Acquisitions de titres de participation	0	-3 050
Cessions de titres de participation	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS	0	1 340
Variation des dettes financières	0	0
Diminutions des immobilisations financières sans passer par le résultat	652	0
Variation des avances conditionnées	0	0
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés	-1 233	-1 233
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS	-581	-1 233
Ecart de conversion	0	0
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	3 179	-4 826
TRESORERIE A L'OUVERTURE	9 309	14 135
TRESORERIE A LA CLOTURE	12 488	9 309

"V – Annexe aux comptes sociaux "

NOTE 1 – Principes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France. La présentation a été réalisée en privilégiant, comme les années précédentes, la mise en évidence des informations importantes.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

- Logiciel et progiciel sur 4 ans en linéaire
- Le matériel de bureau sur 7 ans en linéaire
- Le matériel informatique sur 1 an en linéaire

2. Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, et après réévaluations légales le cas échéant. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte de l'actif net réestimé ou de la valeur probable de négociation.
- Pour les participations susceptibles d'être vendues, en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation ou, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.
- Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la provision pour dépréciation des titres, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cessions sont calculées selon la méthode dite du " coût moyen pondéré ".

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

3. Actions d'auto détention

Les actions propres détenues sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement pour la part affecté aux stocks options et en " Titres immobilisés " pour les titres ne répondant pas à une affectation explicite particulière.

Elles sont évaluées à la date de clôture au cours du jour. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (Valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

5. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est enregistrée au bilan dans les comptes de régularisation "Ecart de conversion passif". Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

6. Passifs

Conformément au règlement du CNC n°00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque NSC Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

7. Impôts

NSC Groupe forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95% au moins un groupe d'intégration fiscale tel que défini à l'article 223 A du code général des impôts. Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et NSC Groupe, en tant que tête du Groupe, détermine la charge ou le produit d'impôt comptabilisé en tenant compte des éléments suivants :

- Impôts versés à NSC Groupe par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit) ;
- Impôt dû au Trésor public au titre du résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale ;
- Évolution de l'utilisation de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe et susceptibles de leur être rétrocédés quand elles redeviendront bénéficiaires ;
- Régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ;
- Évolution des provisions pour risques fiscaux.

Les déficits fiscaux sont analysés à chaque clôture afin de s'assurer de la probabilité de restitution aux filiales des économies d'impôt que le Groupe a réalisées.

Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du groupe d'intégration fiscale.

Les principes appliqués par NSC Groupe sont conformes à l'avis 2005-G du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

8. Engagements de retraite

La recommandation 2003-R01 du Conseil national de la comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires a été appliquée à compter du 1er janvier 2004.

NOTE 2 - Analyse des résultats

Le résultat net 2009 s'établit à -9 219 K€, à comparer à -2023 K€ en 2008. Cette variation résulte des évolutions suivantes

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat d'exploitation	-407	-1 024
Résultat financier	-9 119	-1 681
Résultat courant avant impôt	-9 526	-2 705
Résultat exceptionnel		641
Impôt	307	41
Résultat net	-9 219	-2 023

NOTE 3 - Produits des participations

(en milliers d'euros)	2009	2008
Florival	4 063	0
Monomatic	1 000	0
NSC UK	0	442
NSC Austria	0	110
Dividendes reçus des filiales	5 063	552
Intérêts sur prêts aux filiales	62	43
Total	5 125	595

NOTE 4 - Mouvements des dépréciations et amortissements sur immobilisations financières

(en milliers d'euros)	2009		2008	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Dépréciation des participations	14 550		3 203	13 396
Dépréciation des autres immobilisations financières	1			98
Total	14 551		3 203	13 394

NOTE 5 - Impôt

1. Intégration fiscale française

Le nombre de sociétés intégrées fiscalement s'établit à 6 en 2009.

Le gain d'impôt sur les sociétés inscrit en compte de résultat de NSC Groupe représente l'impôt économisé par l'utilisation des déficits de NSC Groupe. Lorsque ce déficit propre à NSC Groupe aura été entièrement résorbé, une provision pour restitution d'impôt sera constituée dans les comptes sociaux de NSC Groupe. Cette provision représente l'économie d'impôt réalisée par le groupe d'intégration fiscale en raison des déficits fiscaux reportables des filiales. Cette économie d'impôt n'est pas acquise à la société mère mais aux filiales disposant de ces déficits.

Le report déficitaire de NSC Groupe au 31/12/2009 s'élève à 3 746 K€.

L'économie d'impôt pour le groupe d'intégration fiscale réalisée en 2009 est de 306 K€. En 2008, aucune économie d'impôt n'avait été réalisée.

NOTE 6 – Titres de participations

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Provisions nettes
31 decembre 2008	85 358	-21 903	63 455
Augmentation du portefeuille			0
Diminution du portefeuille			0
Dotations/reprises de provisions		-14 550	-14 550
31 decembre 2009	85 358	-36 453	48 905

Le tableau des filiales et participations est donné dans la note 19.
Les mouvements importants concernent :
Asselin-Thibeau pour 8,2M€, Euroschor pour 4,2 M€, NSC Florival pour 2,2M€.

NOTE 7 – Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
Titres d'auto détention bruts	3			3
Provision	0			0
Titres d'auto détention nets	3	0	0	3
Prêts aux filiales bruts	1 957		653	1 304
Provision	0			0
Prêts aux filiales nets	1 957	0	653	1 304
Autres immobilisations financières brutes	1	0		1
Provision	0			0
Autres immobilisations financières nettes	1	0	0	1

NOTE 8 – Trésorerie à court terme

L'évolution des postes de trésorerie à court terme :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Disponibilités	19	435
Valeurs mobilières de placement	12 469	8 866
Trésorerie active	12 488	9 301
Dettes financières à court terme auprès des établissements de crédit	0	0
Dettes financières à court terme diverses	0	0
Trésorerie passive	0	0
Trésorerie nette	12 488	9 301

Note 9 – Capital social

Le capital social de NSC Groupe se compose de 548 250 actions d'un nominal de 16€ pour un montant de 8 772 K€ à fin 2009.

Note 10 - Variation des capitaux propres

En 2009, il a été payé un dividende de 1 233 K€.

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	affectation résultat	31/12/2009
Capital	8 772				8 772
Prime d'émissions, de fusions...	0				0
Réserve légale ordinaire	890				890
Autres réserves	67 712			-3 256	64 456
Report à nouveau	570			0	570
Résultat de l'exercice	-2 023	0	9 219	2 023	-9 219
Subvention d'investissement	0				0
Provisions réglementées	0				0
	75 921	0	9 219	-1 233	65 469

Note 11 - Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice 2009 a été la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2009
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour litiges					
Provisions autres risque					
Provisions pour garantie sur stocks					
Provisions pour impôts	850				850
Provision autres charges	230		230		
Total	1 080		230		850
Effet enregistré en résultat d'exploitation			230		
Effet enregistré en résultat financier					
Effet enregistré en résultat exceptionnel					
Total effet résultat			230		

Note 12 - État des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

1. Échéancier des dettes

(en milliers d'euros)	Montants bruts	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières	0	0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	327	327		
Dettes fiscales et sociales	539	539		
Autres dettes	268	268		
Total	1 134	1 134	0	0

Détail des autres dettes au 31 décembre 2009 :

Comptes courants des filiales	246
Autres	22
Total	268

L'essentiel des comptes courants des filiales est représenté par des crédits d'impôt recherche (CIR) à reverser aux filiales pour 246 K€.

2. Échéancier des créances

(en milliers d'euros)	Montants bruts	A moins d'1 an	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	818	818		
Autres créances	3 926	3 926		
Total créances	4 744	4 744	0	0

Les créances clients concernent les sociétés du Groupe.

Les autres créances sont constitués par les CIR à recevoir de l'État pour 403 K€ et les avances en compte courant à Asselin-Thibeau pour 1 431K€, à NSC Florival pour 1 600K€ et à Pakéa pour 252 K€.

Note 13 - Informations concernant les entreprises liées

Au bilan

(en milliers d'euros)	Montant net au bilan
Titres de participation	48 905
Créances rattachées à des participations	1 305
Immobilisations financières :	50 210
Créances de l'actif circulant	4 273
Dettes du passif circulant	508

Au compte du résultat

(en milliers d'euros)	Montant net en résultat
Produits de participations	5 123
Dotations aux provisions financières	14 551

Note 14 - Résultat Exceptionnel

Il y a ni charges ni produits exceptionnel

Note 15 - Produits à recevoir

Poste du bilan (en milliers d'euros)	Montant
Clients, factures à établir	
Rabais, remises non reçus	
Valeur mobilières de placements	243
Total	243

Note 16 - Charges à payer

Poste du bilan (en milliers d'euros)	Montant
Fournisseurs, factures non parvenues	114
Clients, avoirs à établir	
Personnel, charges à payer	164
Organismes sociaux, charges à payer	84
État charges à payer	5
Organismes financiers, charges à payer	
Autres dettes	13
Total	380

Note 17 - Engagements de retraite

A fin 2009, les engagements de NSC Groupe (société mère) au titre des indemnités de départ à la retraite sont portés par des compagnies d'assurance.

Note 18 - Litiges

Il n'y a pas de litige en cours pour la société NSC Groupe

Note 19 - Rémunération des administrateurs et des membres de la direction générale

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2009 s'élève à 72 K€.

Durant l'année 2009, le montant global des rémunérations versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale s'est élevé à 786 K€. Cette rémunération comprend les salaires, les primes et les avantages en nature.

Note 20 - Les engagements hors bilan

Les engagements données en matière de crédit bail s'élèvent au 31 décembre 2009 pour la société NSC Groupe à 42 K€.

Note 21 - Société consolidant

La société NSC Groupe est tête de groupe dans la consolidation du groupe NSC.

Note 22 - Renseignements concernant les filiales et participations

Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)

(en milliers d'euros)

Asselin-Thibeau
Euroschor
NSC USA
NSC Austria
NSC Deutschland
Servitex
NSC Japan
Fréaco
NSC UK
Florival
Pakea
Wuxi
Monomatic
Sofréa
SBA
Total

Note 23 - Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs aux cinq dernières années

(en milliers d'euros)

	2005	2006	2007	2008	2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 900	8 900	8 900	8 772	8 772
Nombre d'actions ordinaires existantes	556 250	556 250	556 250	548 250	548 250
Actions futures à créer :					
• par conversion d'obligations			0	0	
• par exercice de droits de souscription			0	0	
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 978	2 464	2 580	2 643	2 404
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	243	317	7 440	-15 704	4 792
Impôts sur les bénéfices	330	543	709	41	307
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-823	-2 421	1 788	-2 023	-9 219
Résultat distribué	1 112	1 391	1 252	1 234	0
Résultats par action (en euros)					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,15	1,55	14,65	-28,57	9,30
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-1,48	-4,35	3,21	-3,69	-16,81
Dividende attribué à chaque action (en euros)	2,00	2,50	2,25	2,25	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés	5	6	9,5	7,86	7,3
Montant de la masse salariale	683	962	761	933	941
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	334	362	373	408	435
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0



Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenue par NSC Groupe	Valeur brutes des titres détenues	Valeur nette comptables des titres détenues	Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés en 2008 par NSC Groupe
5 115	-5 915	100,0%	8 663	463	1 463	35 746	-9 604	0
30 000	-21 209	50,0%	15 063	4 470		0	-8 452	0
1 853	1 381	100,0%	2 902	2 902		3 322	-182	0
0	0	100,0%	0	0		0	0	0
256	-27	100,0%	246	200		0	-15	0
0	6	99,9%	31	31		39	-16	0
75	0	100,0%	82	82		1 477	1	0
4 100	-812	0,2%	8	8		0	-795	0
225	110	99,9%	362	362		0	-19	0
753	5 783	100,0%	33 033	17 633	1 600	593	152	4 063
306	2 523	100,0%	16 731	15 018	1 557	8 199	-1 037	0
2 738	-894	100,0%	2 415	1 915		2 742	266	0
1 000	2 266	99,9%	3 353	3 353		8 969	1 002	999
2 500	102	100,0%	2 449	2 449		0	-520	0
19	-25	99,9%	19	19		240	-35	0
			85 358	48 905	4 620			5 062

“Rapport des Commissaires aux Comptes”

"Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés"

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société NSC GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe introductif des notes aux états financiers traitant des nouvelles normes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009, et en particulier de la norme IFRS 8 " Secteurs opérationnels" dont l'incidence est présentée en note 4.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de méthodes comptables

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, le paragraphe introductif des notes aux états financiers expose la première application de la norme IFRS 8 " Secteurs opérationnels ".

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Présentation des états financiers

Le paragraphe introductif des notes aux états financiers fait état de la première application de la norme IAS 1 révisée " Présentation des états financiers ".

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application des dispositions de ladite norme.

Estimations significatives : écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2009 s'établit à 8 348 K€, ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 1 " Principes comptables " (7ème paragraphe, section c) de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies pour l'entité concernée et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Autres estimations significatives

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Strasbourg et Mulhouse, le 29 avril 2010.

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Jean-Louis KOESSLER

Société Fiduciaire de Révision
Thierry LIESENFELD

"Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels"

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NSC GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Les notes de l'annexe " Note 1 - Principes comptables - 2. Titres de participation ", " Note 4 - Mouvements des dépréciations et amortissements sur immobilisations financières ", " Note 6 - Titres de participation ", " Note 22 - Renseignements concernant les filiales et participations " exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations et les données chiffrées y afférentes.

Notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société nous conduit à préciser que ces méthodes sont motivées par une approche en valeur d'utilité.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Strasbourg et Mulhouse, le 29 avril 2010.

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Jean-Louis KOESSLER

Société Fiduciaire de Révision
Thierry LIESENFELD

"Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société NSC Groupe"

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société NSC GROUPE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31/12/2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du Président du Conseil d'Administration ne contient pas les informations relatives aux raisons pour lesquelles la société a décidé de ne se conformer à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Strasbourg et Mulhouse, le 29 avril 2010.

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Jean-Louis KOESSLER

Société Fiduciaire de Révision
Thierry LIESENFELD

"Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés"

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

I - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS DE COMPTE COURANT

1. NSC Florival SAS

Selon convention autorisée par votre conseil d'administration en date du 27 août 2009, votre société autorise la société NSC FLORIVAL SAS à demander une avance en compte courant d'un montant maximum de 2.000.000 €, productive d'un intérêt mensuel égal à l'EURIBOR moyen mensuel 1 mois + 2 % du mois précédent.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 1.600.000€ débiteur, les intérêts décomptés à ce titre s'élèvent à 6.488€.

Personnes concernées :

- M. Bruno AMELINE, Président Directeur Général de votre société, Président de NSC FLORIVAL SAS
- Votre société, en sa qualité d'associée de NSC FLORIVAL SAS, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

2 . Pakea SAS

Selon convention autorisée par votre conseil d'administration en date du 28 mai 2009, votre société autorise la société PAKEA SAS à demander une avance en compte courant d'un montant maximum de 1.500.000 €, productive d'un intérêt mensuel égal à l'EURIBOR moyen mensuel 1 mois + 2 % du mois précédent.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 252.315€ débiteur, les intérêts décomptés à ce titre s'élèvent à 12.522€.

Personnes concernées :

- Votre société, en sa qualité d'associée de PAKEA SAS, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

3 . Asselin-Thibeau SAS

Selon convention autorisée par votre conseil d'administration en date du 28 mai 2009, votre société autorise la société ASSELIN-THIBEAU SAS à demander une avance en compte courant d'un montant maximum de 1.500.000 €, productive d'un intérêt mensuel égal à l'EURIBOR moyen mensuel 1 mois + 2 % du mois précédent.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 1.430.944€ débiteur, les intérêts décomptés à ce titre s'élèvent à 25.689€.

Personnes concernées :

- Votre société, en sa qualité d'associée de ASSELIN-THIBEAU SAS, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

II . Conventions et engagements approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 . Convention d'Intégration Fiscale

Votre société a opté pour le régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés.

Le périmètre d'intégration fiscale comprend les sociétés françaises suivantes :

NSC Groupe (société tête de groupe) SA
Asselin-Thibeau SAS
Monomatic SAS
NSC Florival SAS
Fonderie Schlumberger SAS
Pakea SAS
Freaco SARL

Cette option a été tacitement reconduite par votre société pour une nouvelle période de 5 ans depuis le 1er janvier 2007.

L'application de la convention d'intégration fiscale a eu pour conséquence une économie d'impôt s'élevant à 306.507 € pour l'exercice écoulé.

2 . Conventions de Direction Générale

Les conventions de gestion intervenues entre votre société et ses filiales industrielles se sont poursuivies en 2009.

Les prestations facturées en 2009 par votre société à ses filiales sont présentées dans le tableau suivant :

(en euros HT)

Fonderie Schlumberger SAS	89 754
Monomatic SAS	64 229
Pakea SAS	164 717
N.Schlumberger SAS	323 622
Asselin-Thibeau SAS	551 740
total	1 194 062

Ces conventions ont été reconduites par avenants en janvier 2009.

3 . Conventions de Prestations de Services

Dans le cadre de ces conventions, votre société, apportant son concours aux filiales en matière de fiscalité, d'assistance juridique, de sécurisation du financement export, de direction générale et technique, a facturé au titre de l'exercice 2009 les montants suivants:

(en euros HT)

Pakea SAS	94 811
Monomatic SAS	54 358
N. Schlumberger SAS	276 144
Asselin-Thibeau SAS	476 052
NSC Florival SAS	87 630
Fonderie Schlumberger SAS	31 729
Finlane SpA	7 991
Sofrea SAS	
total	1.209.901

Ces conventions ont été reconduites par avenants en janvier 2009.

4 . Conventions de Prestations effectuées par des Filiales au Profit de votre Société

Dans le cadre de ces conventions, certaines filiales apportent à votre société leur concours en matière de services administratifs et techniques.

A ce titre, votre société a enregistré en charge les montants suivants:

(en euros HT)

N. Schlumberger SAS	319 958
Asselin-Thibeau SAS	229 159
total	549 117

5 . Conventions d'avance de Trésorerie

Selon convention autorisée par votre conseil d'administration en date du 27 mars 2008, votre société a accordé à la société PAKEA SAS une avance de 1.956.944 € sur une durée de trois ans, sans intérêt, remboursable par tiers à la date anniversaire de la première mise à disposition des fonds.

Le capital restant dû à la date de clôture s'élève à 1.304.629 €.

Fait à Strasbourg et Mulhouse, le 29 avril 2010.

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Jean-Louis KOESSLER

Société Fiduciaire de Révision
Thierry LIESENFELD

"Honoraires versés aux commissaires aux comptes (Articles 222-8 du règlement général de l'AMF)"

	STE FIDUCIAIRE DE REVISION				MAZARS			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
AUDIT								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	57 922	126 000	59 %	69 %	65 384	115 273	69%	67%
- Filiales intégrées globalement	40 010	56 173	41 %	31 %	29 089	56 294	31%	33%
Autres diligences de prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
Sous-total	97 932	182 173	100%	100%	94 473	171 567	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridiquement, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Sous-total	0	0			0	0		
Total	97 932	182 173	100%	100%	94 473	171 567	100%	100%

Remarque : Les chiffres de 2008 reprennent des dépassements d'honoraires liés à des travaux exceptionnels réalisés en 2007, tels que le changement de méthode comptable concernant l'abandon de l'évaluation des immobilisations à la " juste valeur ", et, dans le cadre de leur alliance, des garanties données par les groupes Orlandi et NSC Groupe aux filiales apportées à Euroschor.

“Résolutions”

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils sont présentés et se soldant par une perte de 9 218 782 €.

L'Assemblée générale ordinaire prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du Conseil d'administration et Directeur Général établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-235 du même Code.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire approuve la proposition du Conseil d'administration d'affecter la perte de 9 218 782 € à la réserve facultative.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire approuve la proposition du Conseil d'administration de ne pas distribuer de dividende.

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des 3 derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Nominal de l'action	Dividende	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
2006	€ 16,00	€ 2,50	€ 2,50	0
2007	€ 16,00	€ 2,25	€ 2,25	0
2008	€ 16,00	€ 2,25	€ 2,25	0

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe consolidés arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils sont présentés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce. Elle approuve les conventions qui en font l'objet.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire donne en conséquence, quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de la société pour leur gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2009.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et faisant usage de la faculté prévue par l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise la société, par l'intermédiaire de son Conseil d'administration ou de ses représentants légaux, à opérer en bourse sur ses propres actions, dans les conditions et limites prévues par les textes légaux et réglementaires, suivant les modalités ci-après :

- Prix d'achat maximal par action 80 €
- Prix de vente minimal par action 35 €
- Nombre maximal d'actions 10 %

Le prix maximum des 54 776 actions restant à acquérir, ne pourra pas dépasser 4 382 080 €

Les actions acquises en application de la présente résolution pourront l'être, en une ou plusieurs fois, par tous moyens y compris le cas échéant, de gré à gré, par blocs d'actions en vue de :

- L'animation du marché avec la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.
- L'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- L'attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de stock options.
- L'annulation éventuelle des actions par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation par une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration devra procéder à l'information nécessaire en application des textes légaux et réglementaires applicables. Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée. Elle se substitue à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 28 mai 2009.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration ou à ses représentants légaux, avec faculté de délégation, pour passer, dans les limites et conditions fixées ci-dessus, tous ordres de bourse, assurer la tenue des registres des achats et ventes de titres, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes éventuels, remplir toutes autres formalités et faire en général tout ce qui sera nécessaire.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire réélit Monsieur Christian KOCH, membre du Conseil d'administration pour une nouvelle période de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts. Le mandat de Monsieur Christian KOCH expirera donc avec l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire réélit Monsieur Frédéric ROURE, membre du Conseil d'administration pour une nouvelle période de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts. Le mandat de Monsieur Frédéric ROURE expirera donc avec l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour remplir toutes formalités prescrites par la loi.

“Informations juridiques et administratives”

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale NSC Groupe
Siège social 170, rue de la République - 68500 Guebwiller
Siège administratif 170, rue de la République - 68500 Guebwiller

Forme juridique de la société

Société anonyme à Conseil d'administration.

Date de constitution et durée

La société a été constituée en 1810. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues par la loi et par les statuts, sa vie prendra fin le 23 mars 2023.

Objet social

La société a pour objet :

- La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, et la gestion de ces participations.
- Toutes prestations de services et d'études techniques, dans les domaines industriel, financier, commercial et administratif, accessoirement l'achat et la vente de tous biens et produits nécessaires à ces activités.
- L'exploitation directe ou indirecte de brevets, licences, marques et droits assimilés.
- L'achat, la construction, la prise à bail de tous immeubles, bâtis et non bâtis, leur mise en valeur et exploitation par tous moyens.
- La société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède, ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de société et groupement nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location gérance de tous biens et autres droits.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Registre du Commerce – SIRET – Code APE

Registre du Commerce : Colmar B 915 420 491
Numéro SIRET : 915 420 491 00010
Code APE : 7010 Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à NSC Groupe peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social de NSC Groupe commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures, et des sommes portées en réserve, en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale prélève successivement :

- 1 - Une somme suffisante pour servir aux actionnaires un intérêt égal à 5 % du montant libéré et non amorti de leurs actions. Si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires ne pourront le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Dans ce cas, l'Assemblée générale pourra décider de servir un intérêt inférieur.
- 2 - Les sommes destinées à la constitution et à l'alimentation de toutes réserves et provisions ou fonds de prévoyance d'une nature quelconque ou encore à un report à nouveau. Le solde éventuel est réparti aux actionnaires au titre d'un superdividende égal pour chaque action.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale, sont fixées par elle, ou à défaut par le Conseil d'administration. Toutefois, cette mise en paiement doit avoir lieu dans le délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai accordée par décision de justice.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves et provisions dont elle a la disposition, soit pour compléter le dividende statutaire, soit à titre exceptionnel, en indiquant expressément le ou les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions émises par la société, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

ASSEMBLEES GENERALES

Mode de convocation

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration.

A défaut de convocation par le Conseil d'administration, les Assemblées générales peuvent être également convoquées :

1. Par le ou les Commissaires aux comptes dans les conditions prévues à l'article 24 des statuts.
2. Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social.
3. Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société.

Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, les convocations aux Assemblées générales sont faites, quinze jours au moins avant l'Assemblée, par envoi aux frais de la société, à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives inscrites en compte, d'une convocation par lettre simple. Les actionnaires titulaires d'actions au porteur sont convoqués selon les modalités fixées par la loi. Le délai ci-dessus est ramené à six jours en cas de deuxième convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer valablement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes et l'avis de convocation doit rappeler la date de la première Assemblée. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire prorogée sur deuxième convocation, dans les conditions prévues par cet article.

Conditions d'admission

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Toutefois, le droit pour l'actionnaire de participer à l'Assemblée est subordonné à son inscription sur le registre des actionnaires au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée, sauf si le Conseil d'administration a réduit ou supprimé ce délai.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire. Toutefois, les mineurs ou interdits seront valablement représentés par leur tuteur, les sociétés et établissements publics par leur représentant légal ou par tout mandataire spécialement habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que le tuteur, le représentant légal ou le mandataire soit personnellement actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, au plus tard quatre jours avant la réunion de l'Assemblée générale, sauf la faculté pour le Conseil d'administration d'accepter que les dépôts soient faits en dehors de cette limite.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale, peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires), le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital que représente chaque action, et chacune d'elles donne droit à une voix au moins, sauf limitation édictée par les dispositions légales.

Un droit de vote double est attribué, à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Le point de départ de ce délai de quatre ans correspond à la date d'inscription dans les comptes établis dans la société, au nom de chaque propriétaire.

Toutefois, le droit de vote double est attribué dès leur émission, aux actions nominatives représentant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, et attribuées à un actionnaire du chef d'actions anciennes lui conférant ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote supplémentaire attribué en application de l'alinéa précédent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus au dit alinéa.

Le droit de vote double visé ci-dessus ne pourra être supprimé par une Assemblée générale extraordinaire qu'après avoir requis l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit. Cette Assemblée statuera dans les mêmes conditions qu'une Assemblée générale extraordinaire, sauf convention contraire notifiée par les intéressés à la société suivant lettre recommandée avec avis de réception.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires, sauf convention contraire notifiée par les intéressés à la société suivant lettre recommandée avec avis de réception.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

La société ne peut valablement voter avec les actions achetées par elle dans les conditions prévues par la loi ; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Forme des actions. Connaissance de l'actionariat

Les actions revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire sauf l'effet des dispositions légales contraires. Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

En complément des dispositions légales, tout actionnaire venant à détenir ou à cesser de détenir un nombre d'actions représentant plus de 2 % des droits de vote doit informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception et dans le délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte ou cesse de l'être, du nombre total d'actions qu'il possède.

En cas de non-respect de l'obligation d'information mentionnée ci-dessus et si la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, le défaut de déclaration entraînera l'application des sanctions prévues par la loi.

Identification des actionnaires

La société se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre deux des statuts). L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires.

Si l'augmentation est réalisée par apports en numéraire avec élévation du nominal des actions, il faut le consentement unanime des actionnaires.

L'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à dater de l'autorisation qui lui a été donnée.

MONTANT DU CAPITAL LIBERE, NOMBRE ET CATEGORIES D'ACTIONS

Le titre a été admis à la Bourse de Paris le 23 décembre 1981 au hors cote spécial, puis transféré au Second Marché lors de sa création. L'exercice 1997 a été marqué par une offre publique de rachat d'actions. L'opération a porté sur 170 675 titres.

Au 31 décembre 1998, le capital social entièrement libéré est de 60 millions de francs divisé en 600 000 actions de 100 francs, toutes de même catégorie.

Au Conseil du 8 janvier 1999, le capital a été fixé à 9 600 000 €, divisé en 600 000 actions de 16 €, par intégration de réserves de 2 971 872 francs.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2002 a procédé à l'annulation de 30 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2005 a procédé à l'annulation de 13 750 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008 a procédé à l'annulation de 8 000 actions par voie de réduction du capital social.

Plan d'option

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 juin 1998 a autorisé un plan d'option par rachat et/ou souscription au bénéfice de 7 000 titres.

Le plan a été mis en œuvre le 28 juin 1999.

L'option portait encore sur 5 835 titres lorsque le plan a échu le 27 juin 2007 inclus.

Ces titres ont été annulés par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2008.

Évolution du capital

Les chiffres figurant dans les colonnes "Capital", "Primes" et "Nombre d'actions" représentent des variations à l'exception de ceux libellés en vert, qui correspondent à la situation du capital aux dates indiquées.

Nature des opérations	Date	Capital	Primes(*)	Nombre d'actions	Nominal de l'action
	14.05.1979	51 700 KF	-	94 000	550 F
Incorporation de réserves	17.05.1982	4 700 KF	-	-	600 F
Division de l'action	01.10.1985	-	-	470 000	100 F
Incorporation de réserves	14.06.1986	5 640 KF	-	56 400	100 F
Incorporation de réserves	01.09.1988	6 204 KF	-	62 040	100 F
Levée d'option de souscription d'actions	31.12.1988	19 KF	163	187	100 F
Levée d'option de souscription d'actions	31.12.1989	17 KF	144	165	100 F
Incorporation de réserves	15.09.1990	6 828 KF	-	68 279	100 F
Levée d'option de souscription d'actions	31.12.1990	39 KF	337	387	100 F
Augmentation de capital	01.07.1996	39 590 KF	327 938	395 903	100 F
Réduction de capital	01.07.1996	(37 669 KF)	(311 330)	(376 686)	100 F
Offre publique de rachat	16.07.1997	(17 068 KF)	(17 252)	(170 675)	100 F
Conversion en euros avec	31.12.1998	60 000 KF	0	600 000	100 F
incorporation de réserves	08.01.1999	9 600 000 €	0	600 000	16 €
Annulation de titres	17.05.2002	(480 000 €)	-	(30 000)	16 €
	31.12.2002	9 120 000 €	-	570 000	16 €
Annulation de titres	11.07.2005	(220 000 €)	-	(13 750)	16 €
	31.12.2005	8 900 000 €	-	556 250	16 €
Annulation de titres	06.06.2008	(128 000 €)	-	(8 000)	16 €
	31.12.2008	8 772 000 €	-	548 250	16 €

(*) primes : les montants correspondent aux mouvements sur les primes d'émission, d'apports ou de fusions, liées aux opérations de capital.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS OU ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Titres non représentatifs de capital

NSC Groupe n'a pas émis de parts de fondateur ou de certificats de droits de vote.

Obligations

NSC Groupe n'a pas émis d'obligations.

Intégration fiscale

La société NSC Groupe s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1er janvier 1997 et pour une durée de cinq exercices. L'option reconduite pour une période de cinq exercices à compter du 1er janvier 2002, a été reconduite pour une nouvelle période de cinq exercices à compter du 1er janvier 2007.

L'intégration fiscale concerne les sociétés françaises, à l'exception des sociétés Euroschor détenue à 50% et de sa filiale française N. Schlumberger. Ces 2 sociétés forment par ailleurs un groupe d'intégration distinct dont la société mère est Euroschor.

“Bref historique du groupe”

- 1810 Création de la société.
- 1969
- Acquisition de la société Thibeu, constructeur de cartes.
 - Acquisition de la filiale anglaise de Thibeu.
- 1973 Création de la filiale italienne.
- 1979 Création de la filiale américaine.
- 1981 Introduction au hors cote spécial à la Bourse de Paris.
- 1983 Transfert automatique du titre de la société du hors cote vers le Second Marché.
- 1986 Acquisition de la société FIP, holding de la société Asselin, constructeur d'étales-nappeurs et de la société Same, société d'applications mécaniques, électriques et électroniques.
- 1996 Apport partiel d'actif de l'ensemble de l'activité industrielle à la société N. Schlumberger & Cie, La société faitière optant pour la dénomination NSC Groupe.
- 1997
- Fusion-absorption de la société FIP.
 - Création de la filiale Wuxi NSC Hongyuan.
- 1999 Acquisition de 99,84 % des titres de la société Monomatic.
- 2000 Acquisition de 74,50 % des titres de la société Pack'Industrie.
- 2002 Création de la filiale Monomatic Italia, filiale de la société française Monomatic.
- 2004 Acquisition de la part minoritaire de 30 % dans J.V. de Wuxi qui a pris le nom de Wuxi NSC Machinery Co. Ltd.
- 2005
- Succession d'apports partiels d'actifs donnant naissance aux activités actuelles N.Schlumberger (textile et environnement), Sant'Andrea Novara (environnement), Fonderie Schlumberger (fonderie, usinage de pièces en fonte), NSC Florival (gestion du patrimoine immobilier).
 - Regroupement de N.Schlumberger avec la filiale Finlande du groupe italien Orlandi au travers de la société Euroschor détenue à parité.
 - Création de la société Fréaco SARL.
 - Acquisition de 66 % des titres de la société Spack System.
 - Fusion-absorption de la société Asselin par la société Thibeu, l'ensemble ainsi constitué prenant la dénomination Asselin -Thibeu.
- 2007 Prise en location gérance de Same par Asselin-Thibeu.
- 2008
- Fusion de Spack System et de Pack' Industrie sous la nouvelle dénomination Pakea.
 - Fusion-absorption de Same par Asselin-Thibeu.
 - Rachat des titres de Fonderie Schlumberger par Fréaco.
- 2010 Création de NSC Environnement

"Document d'information annuel"

Établi en application de l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Liste des informations publiées du 1^{er} janvier 2009 au 30 avril 2010

1 . Informations financières obligatoires parues dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

Dates	Titre
23.04.2009	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2009
17.07.2009	Approbation sans modification des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008 Certification des Commissaires aux comptes
21.04.2010	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2010

2 . Informations publiées dans le journal "les Échos"

Dates	Titre
28.04.2009	Communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale
03.09.2009	Résultats consolidés du 1 ^{er} semestre 2009

3 - Informations réglementaires publiées sur le site de l'AMF, le site www.lesechos-comfi.fr

Dates	Titre
03.03.2009	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote - février 2009
08.04.2009	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote - mars 2009
24.04.2009	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2009
30.04.2009	Rapport financier annuel 2008
30.04.2009	Montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes chargés de contrôler les comptes de NSC Groupe
30.04.2009	Document d'information annuel
11.05.2009	Note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions propres qui sera soumis à l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2009
14.05.2009	Chiffres d'affaires consolidés comparés du 1er trimestre 2009-2008
29.05.2009	Rapport annuel sur l'exercice 2008
29.05.2009	Rapport du Président sur le contrôle interne exercice 2008
03.06.2009	Communiqué à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 mai 2009
31.08.2009	Résultats consolidés du 1er semestre 2009 (C. Monétaire et Financier L451-1-2,III)
02.10.2009	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote - septembre 2009
06.11.2009	Chiffres d'affaires consolidés comparés du 3ème trimestre 2009-2008
22.03.2010	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote - au 22 mars 2010
07.04.2010	Communiqué à l'issue du Conseil d'Administration relatifs aux comptes consolidés 2009
22.04.2010	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2010
28.04.2010	Communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale
30.04.2010	Rapport financier annuel 2009
30.04.2010	Montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes chargés de contrôler les comptes de NSC Groupe
30.04.2010	Document d'information annuel

nsc groupe

170, RUE DE LA REPUBLIQUE - BP 79 - 68502 GUEBWILLER CEDEX (France)
TEL. +33 (0)3 89 74 41 41 - nsc@nsc.fr

 www.nsc-groupe.com

